ASSOCIATION DES ACCIDENTÉS DE LA VIE
fnath.org

2014
Les nouvelles cotisations
pages 6 et 11

AT/MP
Attention aux délais !
page 14

Portrait
Sourd au contact des porcs
page 27

à part entière

Revue trimestrielle de la FNATH, association des accidentés de la vie

N° 297 // JANVIER - FÉVRIER 2014

MUNICIPALES 2014

MOBILISEZ-VOUS !

Sports : victimes de discriminations, manifestez-vous !

Le Défenseur des droits a lancé, le 5 décembre dernier, un appel à réclamations auprès des personnes victimes de discriminations dans le domaine du sport. L'objectif de l'institution est d'apporter des réponses concrètes à ceux qui, dans leurs activités sportives, professionnelles ou amateurs, se heurtent aux pratiques discriminatoires, en raison notamment de leur origine, nationalité, sexe, âge, handicap etc. Un groupe de travail aura pour tâche de dresser un état des lieux des difficultés rencontrées par les acteurs du monde du sport.
www.defenseurdesdroits.fr

Stationnement gratuit pour les personnes handicapées

Le Sénat vient d'adopter la proposition de loi du sénateur Didier Guillaume visant à assurer la gratuité du stationnement pour les personnes handicapées. Mais cette mesure n'est pas encore adoptée définitivement ! Elle octroie un droit nouveau aux personnes handicapées et vient clarifier et homogénéiser des pratiques jusque-là très différentes selon les communes. Mais, dans ses principes, elle s'apparente plus à de la charité.
Elle ne manquera pas de renforcer les fraudes pour l'obtention et l'utilisation de la carte de stationnement.
Les MDPH risquent d'être encore plus débordées qu'elles ne le sont déjà.
Enfin, cette disposition ne règle pas la question du nombre de places adaptées disponibles.
La FNATH soutient cette proposition de loi, mais souligne qu'elle ne doit pas masquer l'absence de réponse sur des questions essentielles telles que les ressources ou la compensation du handicap.

D.R.

Inspection du Travail

Attention réforme !

Le gouvernement a annoncé une réforme de l'inspection du Travail qui doit être mise en place progressivement au cours de l'année 2014.
Elle propose une nouvelle répartition des agents sur le territoire français ; la suppression du métier de contrôleur du travail au profit des inspecteurs du travail qui ont des pouvoirs plus étendus ; et une diversification des pouvoirs des agents notamment celui de sanctionner par des amendes sans passer par un juge.
Les inspecteurs notamment craignent une diminution de leurs effectifs et une perte d'indépendance, avec, pour conséquence, la multiplication des violations du droit du travail en toute impunité.

Diffusez notre carte de voeux

C'est sur la thématique des élections municipales que la FNATH a décidé de mettre l'accent dans sa carte de vœux. L'accessibilité à la cité, à l'école ou à l'emploi mérite aussi de véritables engagements des élus et de la société. Les personnes handicapées sont des citoyens à part entière et donc des électeurs. Au-delà de simples promesses électorales, en 2014, la FNATH attend des actes dans chaque ville !

La FNATH, association des accidentés de la vie,
vous souhaite une année 2014
FORTE EN ACTIONS ET EN SOLIDARITÉ

La carte de vœux électronique vous appartient.
N'hésitez pas à diffuser largement le lien auprès de vos contacts.
www.fnath.org/voeux2014

Le Sénat très critique sur les MDPH

Les maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) critiquées par un sénateur. Le rapporteur spécial de la mission « *Solidarité, insertion et égalité des chances* », Éric Bocquet, vient, en effet, de souligner que « *les dysfonctionnements des MDPH* » « *perdurent.* » En cause, les délais d'instruction des demandes et l'absence totale de suivi des dossiers. « *Il est urgent de mettre sur pied un dispositif informatique de suivi partagé entre les MDPH, l'État et les Ésat, pour améliorer la prise en charge des personnes handicapées* », a-t-il ajouté. Il insiste notamment sur la longueur des délais d'instruction. D'après les informations recueillies par le rapporteur spécial, ceux-ci sont en effet toujours de l'ordre de cinq à six mois, sans amélioration notable sur les dernières années, note *Localtis*, le site des collectivités territoriales. Pour le rapporteur, ces délais tiennent notamment à la réforme de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) et, plus particulièrement, à l'instauration d'une réévaluation de la situation des bénéficiaires tous les deux ans, au lieu de cinq ans auparavant.

Sommaire

04 /// ACTUALITÉS

Vieillissement
Les personnes handicapées aussi

Soins dentaires
Trop c'est trop !

Amiante
Le procès pénal relancé

07 /// SPÉCIAL ÉLECTIONS

Municipales 2014
Mobilisez-vous !

11 /// L'ASSOCIATION

2014
Les nouvelles cotisations

14 /// VOS DROITS

Prise en charge
Accident du travail et maladie professionnelle : attention aux délais !

Prévention
Téléphone au volant : dangers

Souffrance au travail
La difficile reconnaissance du suicide

18 /// PRÈS DE CHEZ VOUS

27 /// PORTRAIT

Serge Personeni
Sourd au contact des porcs

En encart à ce journal :

- **une offre de la mutuelle Math-Prévaris**

Crédits photos de couverture
© Paty Wingrove - Fotolia.com
© Delphine Givord

D.R.

PROXIMITÉ

Dans quelques semaines, chaque électeur sera amené à choisir l'équipe municipale en charge de l'avenir de sa commune pour les 6 prochaines années. Si les personnes handicapées sont des citoyens à part entière et donc des électeurs, malheureusement il n'est pas sûr que les questions que porte la FNATH pour améliorer la vie quotidienne de tous les accidentés de la vie ne fassent la une des journaux, et encore moins des programmes. À moins que, comme nous vous le proposons dans ce journal, chacun d'entre vous se mobilise pour devenir un porte-parole de l'association dans les 36 000 communes que compte la France.

Décisif

Les sujets d'interpellation des candidats sont multiples. Le premier qui vient en tête concerne bien entendu la mise en accessibilité de nos communes. Le délai de 10 ans prévu dans la loi de 2005 pour rendre accessibles tous les établissements recevant du public ne sera pas respecté. Une négociation est actuellement en cours, avec l'ensemble des partenaires, pour repousser de quelques années, sans vraiment oser le dire, l'échéance. Il ne fait donc aucun doute que le prochain mandat devra être décisif pour rendre enfin les communes accessibles aux personnes handicapées, qu'il s'agisse de l'école, des commerces de proximité, de la voirie et des transports...

La FNATH souhaite aussi que les maires s'engagent sur l'emploi des travailleurs handicapés dans leur commune, tant comme employeurs que comme initiateurs d'activités sur leur territoire. Mais c'est aussi sur les relations qu'ils souhaitent développer avec les associations qu'il convient de les interroger : association apolitique, la FNATH travaillera avec l'ensemble des maires élus, à condition qu'ils le souhaitent... Dans certaines communes, les associations deviennent de véritables partenaires et la concertation signifie vraiment quelque chose. Ce sont des conditions indispensables pour faire avancer les sujets et permettre de voir se renforcer, en proximité, la solidarité. Car la société civile remplit dans bien des cas des missions que les communes ne peuvent plus accomplir.

Solidarité

Les enjeux sont donc importants. Pourtant, le handicap ne sera que peu abordé dans cette campagne. N'hésitez donc pas à vous saisir des questions que vous trouverez dans ce journal afin d'interpeller les candidats. Vous pouvez aussi simplement diffuser largement la carte de vœux électronique que nous mettons à votre disposition (lire page 2) : elle interpelle les candidats, pour que l'accessibilité, l'emploi, la scolarisation des personnes handicapées suscitent aussi, au même titre que d'autres grandes causes, des engagements forts de la part des hommes et femmes politiques.

La FNATH travaillera avec l'ensemble des maires élus, à condition qu'ils le souhaitent...

Permettez-moi d'en profiter pour vous souhaiter, au nom de la FNATH, de son président et de l'ensemble du conseil d'administration, une bonne année, en espérant que cette année encore la solidarité l'emportera sur l'individualisme.
///

Arnaud de Broca

ASSOCIATION DES ACCIDENTÉS DE LA VIE
fnath.org

Le logo FSC apposé sur ce document garantit que celui-ci a été imprimé sur un papier issu de forêts bien gérées. Ces engagements se concrétisent par l'entretien des forêts, la lutte contre la déforestation, le choix des essences adaptées au climat, la lutte contre la pollution des eaux et des sols et le respect des droits des personnes qui travaillent dans la forêt et qui vivent autour.

La présence du logo Imprim'Vert sur ce document garantit que celui-ci a été fabriqué chez un imprimeur qui gère ses déchets dangereux, qui prend des mesures contre la pollution des sols et qui n'utilise pas de produits toxiques. Ces points sont contrôlés par un consultant qui est mandaté par l'organisme Imprim'Vert.

Bimestriel de la FNATH - 47, rue des Alliés 42030 Saint-Étienne Cedex 2 - Tél. : 04 77 49 42 42 - E-mail : antenne.nationale@fnath.com - site internet : www.fnath.org - Directeur de la publication : Arnaud de Broca - Rédacteur en chef : Pierre Luton - Conception graphique : Christophe Durand - Rédaction et maquette : Service de l'information et de la communication : François Verny, Jean-François Dumas - Avec la collaboration de l'ensemble des services de la FNATH. Prix du numéro : 5,80 € - Abonnement d'un an : pour les adhérents 8,60 € et pour les non-adhérents 35 € - Numéro d'enregistrement à la commission paritaire : 0914 G 85445. Impression ROCKSON.

« Sécu »
Budget adopté
À l'issue d'un parcours mouvementé, le Parlement a adopté définitivement, début décembre, le budget de la Sécurité sociale pour 2014, avec notamment l'ajout d'un geste pour la complémentaire santé des retraités (lire Vos droits pages 15 et 17).
L'ensemble des mesures du projet de loi doit permettre de ramener le déficit du régime général - celui des salariés du privé - à 12,8 milliards d'euros en 2014, en recul de 3,4 milliards d'euros par rapport à 2013 sur un budget global de quelque 475 milliards d'euros. (**Avec AFP**).

Scope santé
Des infos sur les soins
Scope Santé permet de consulter des données de qualité de prise en charge et des informations sur l'activité détaillée par établissement de santé (5 500 au total). L'objectif du site est d'offrir au grand public une information fiable, actualisée, accessible…
www.scopesante.fr

Collèges
Le handicap expliqué aux jeunes
L'école inclusive pour les jeunes handicapés au programme des collégiens de France. C'est le souhait de trois associations, l'Unapei, l'Apajh et l'APF, et de Réunica, groupe de protection sociale. Ils ont mis à la disposition des enseignants un dispositif fondé sur la rencontre et l'échange pour mieux faire comprendre la diversité aux élèves.
www.ecole-inclusive.org
www.apf.asso.fr

VIEILLISSEMENT

Les personnes handicapées aussi

Il faut une véritable stratégie nationale dans notre pays afin de prendre en compte le vieillissement des personnes handicapées qui doivent profiter aussi de l'accroissement de l'espérance de vie, sans en pâtir.

© Tyler Olson - Fotolia.com

La France connaît un vieillissement de sa population qui va de pair avec un accroissement de son espérance de vie. Ce phénomène profite aussi aux personnes handicapées. Un groupe de travail a été constitué et animé par Patrick Gohet -inspecteur général des affaires sociales qui a présidé le Conseil national consultatif des personnes handicapées de 2009 à 2012-, à la demande de la ministre chargée des Personnes handicapées et de celle chargée des Personnes âgées afin de leur faire des propositions. D'emblée, ce groupe, auquel participait la FNATH, qui a rendu son rapport mi-novembre note que les solutions apportées aux personnes handicapées vieillissantes l'ont été grâce à des réalisations locales et par des associations soutenues par les administrations compétentes et par les départements. Le vieillissement des personnes handicapées intervient souvent plus précocement ; *« s'il n'a pas été anticipé, le vieillissement de ces personnes peut conduire à des ruptures dans leur parcours de vie et à des réorientations brutales »*. Ce rapport préconise des réponses adaptées à l'état physique et à la situation sociale des personnes handicapées et des réponses évolutives et durables. Le vieillissement doit être considéré comme une étape inscrite dans le parcours de vie de la personne. Enfin la priorité doit être donnée à l'avancée en âge en milieu ordinaire. D'où le rôle clé des aidants, notamment familiaux, ainsi que la nécessité de l'adaptation programmée de l'offre médico-sociale qui en découle.

Stratégie nationale
Ce groupe demande à ce qu'une véritable stratégie nationale soit mise en place ! En effet, si l'avancée en âge des personnes handicapées apparaît clairement identifiée, elle ne fait pas systématiquement l'objet d'une action concrète et coordonnée installée dans les priorités et les calendriers. En outre, les statistiques ne sont pas encore assez précises sur la question même si l'on cite les chiffres de 635 000 personnes handicapées, qui auraient plus de 40 ans, et de 267 000, qui ont passé la barre des 60 ans, tirés de l'enquête Handicap incapacité dépendance (HID) de l'Insee réalisée en 1999 ! La réflexion menée à travers ce groupe de travail devrait permettre à la fois d'alimenter les travaux de mise en œuvre des décisions du Comité interministériel du handicap (CIH), réuni par le Premier ministre le 25 septembre dernier, mais également d'enrichir la réflexion sur le projet de loi relatif à l'adaptation de la société au vieillissement, en cours de préparation (lire ci-dessous). <>

Dépendance : une loi fin 2014 (enfin !)
Le gouvernement a engagé à compter du 29 novembre dernier une concertation avec les conseils généraux et les autres collectivités territoriales, les acteurs du champ de l'âge, les partenaires sociaux, mais aussi les associations, dont la FNATH. En jeu : une future loi sur la dépendance qui vise à adapter notre société aux défis du vieillissement en appliquant une règle dite des *« 3 A »* : Anticipation (prévenir la perte d'autonomie), Adaptation de la société au vieillissement et Accompagnement de la perte d'autonomie (lire APE 296). Compte tenu de leur rôle de chefs de file de l'autonomie, les départements constituent un partenaire essentiel pour examiner ensemble l'opportunité et la faisabilité des mesures proposées. Une fois cette concertation terminée, le projet de loi sera soumis à l'avis du Conseil économique, social et environnemental (Cese) au premier trimestre 2014. Le projet de loi sera ensuite présenté en conseil des ministres et déposé au Parlement au printemps. La loi devrait être votée avant la fin de l'année 2014.

Soins dentaires

Trop c'est trop !

Dépassements interdits, soins trop coûteux, restes à charge insupportables, renoncement aux soins : les soins dentaires sont sur la sellette.

Les soins dentaires représentent un reste à charge conséquent pour les usagers. Ils constituent la principale raison du renoncement aux soins auquel déclare être confronté près du tiers des consommateurs, alerte l'Observatoire citoyen des restes à charge en santé composé du Ciss (auquel la FNATH adhère), de 60 millions de consommateurs et de Santéclair. Les résultats, publiés dans le mensuel *60 Millions de consommateurs* de décembre, confirment que les restes à charge sont élevés pour la majorité des soins comme les prothèses, les implants, l'orthodontie, les soins conservateurs et les extractions, y compris après l'intervention des complémentaires santé. Ils révèlent aussi quelques surprises : des dépassements d'honoraires interdits, des pratiques professionnelles plus onéreuses qui se généralisent alors qu'existent des alternatives moins coûteuses, des engagements conventionnels non tenus par les professionnels, ou, pire, des soupçons de fraudes... <>

Quelques chiffres

- **6 milliards d'euros** de reste à charge après remboursement par l'Assurance maladie et avant remboursement par les complémentaires santé.
- **240 euros** pour une couronne : c'est le coût estimé d'une couronne non remboursé ni par l'Assurance maladie obligatoire ni par la complémentaire santé. Pour une prothèse unimaxillaire, ce coût, après les remboursements de l'assurance maladie obligatoire et complémentaire, s'élève à près de 700 euros !

Amiante

Le procès pénal relancé

La Cour de cassation a rendu deux arrêts le 10 décembre qui permettent d'espérer que les responsables -tous les responsables !- de la catastrophe sanitaire de l'amiante soient enfin jugés.

La Cour de cassation a invalidé l'annulation de la mise en examen de plusieurs personnes dans le scandale de l'amiante. Restent donc mis en examen non seulement les responsables principaux d'Éternit, mais aussi les décideurs publics, comme Martine Aubry, et les lobbyistes du comité permanent amiante (CPA) dans le dossier de Condé-sur-Noireau. Dans ce dernier, la Cour a relevé deux contradictions dans les motifs invoqués par la chambre de l'instruction qui avait annulé ces mises en examen :

1) la politique *« d'usage contrôlé »* de l'amiante était justifiée par les connaissances médicales de l'époque alors qu'on savait que les valeurs limites d'exposition en vigueur ne protégeaient pas contre le cancer.

2) le CPA n'avait pas eu d'influence sur les pouvoirs publics alors que ceux-ci se sont opposés à la fois au projet américain d'interdiction de l'amiante en 1986 et au projet européen d'interdiction en 1991 sur la seule base de documents transmis par le CPA.

Cet arrêt conforte la position des victimes de l'amiante qui, depuis toujours, ont dénoncé tant l'activité délictueuse des industriels de l'amiante que celle du CPA en même temps que la carence fautive des décideurs publics. Si la FNATH et l'ANDEVA se félicitent d'une telle décision, elles ne peuvent que déplorer les errements de cette chambre de l'instruction qui a fait perdre aux victimes deux ans dans une procédure déjà si longue. Elles demandent que ces dossiers soient examinés sans délai par la chambre de l'instruction, mais autrement composée. <>

Fonctions publiques

Risques psychosociaux

Un protocole d'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS) dans la fonction publique a été signé par le gouvernement avec les représentants des organisations syndicales et des employeurs publics. Ce protocole, issu de plusieurs mois de concertation puis de négociation, vise à intégrer durablement la prise en compte des RPS au même titre que les autres risques professionnels dans les politiques de prévention. **Protocole d'accord cadre du 22 octobre 2013.**

Lunettes

Sur internet !

Le Sénat vient d'introduire dans le projet de loi sur la consommation un dispositif en faveur d'une plus grande ouverture de la distribution de verres et lentilles, notamment en ligne, qui devrait permettre des baisses de prix de l'ordre de 30 à 40 %. À suivre ! **(Avec AFP)**.

Livres audios

Les ouvrages primés

Les lauréats du prix Lire dans le noir du livre audio ont été dévoilés début décembre. Cette cinquième édition a été parrainée par l'écrivain Laurent Gaudé. Parmi les primés :

Catégorie Fiction/Nouveauté : *« Le Confident »*, d'Hélène Grémillon lu par Sara Forestier, Carole Bouquet, Jacques Weber et Hélène Grémillon (Gallimard, Écoutez Lire).

Catégorie Fiction-Classique : *« Le Hobbit »*, de J.R.R. Tolkien lu par Dominique Pinon (Audiolib).

Mots Fléchés

De PubliJeux

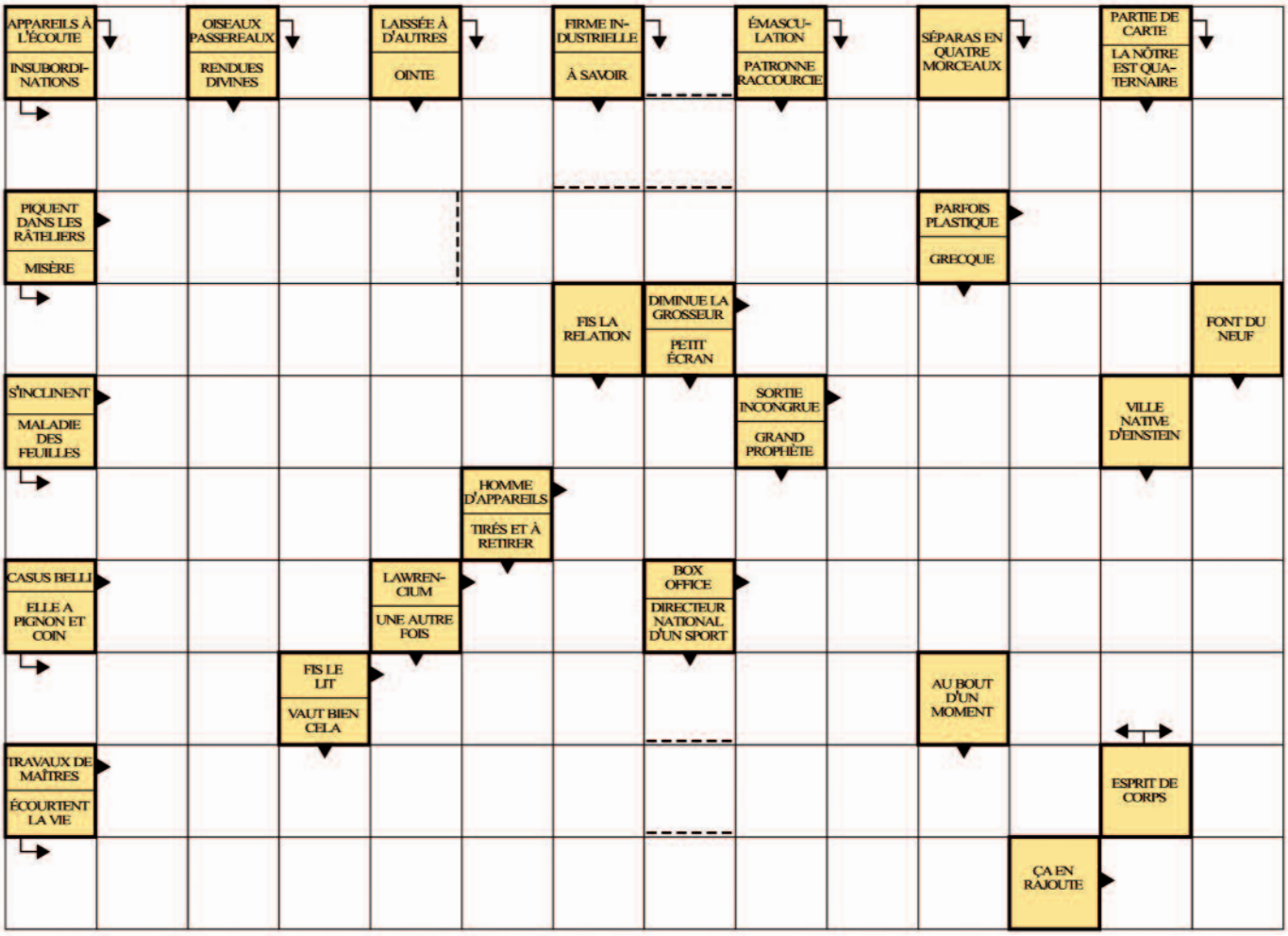

Cotisations FNATH 2014 :

Carte adhérent :	Cotisation adhérent	46,40 €
	Abonnement *À part entière*	8,60 €
	Total carte adhérent	**55,00** €
Carte bienfaiteur :	Cotisation bienfaiteur	87,40 €
	Abonnement *À part entière*	8,60 €
	Total carte bienfaiteur	**96,00** €
Carte cotisation plus :		**174,00** €

La Cotisation plus s'ajoute à l'une des deux cotisations pour toute intervention du service conseil et défense. Cette Cotisation plus n'est pas due pour les adhérents ayant 10 ans ou plus d'ancienneté. En cas de recours à une prestation extérieure (avocat, expert, médecin…), les honoraires correspondants resteront à votre charge.

Contribution solidarité : **10,00** €

La « *contribution solidarité* » s'ajoute de manière optionnelle aux autres cotisations. Destinée à soutenir l'ensemble des structures de la FNATH, elle ouvre droit à déduction dans les conditions de droit commun et ne pèse pas sur les plus démunis de nos adhérents. Il est possible de verser plusieurs contributions.

Pour plus d'information, lire page 11.

Abonnement à *À part entière*

Prix pour un numéro :	5,80 €
Abonnement pour un an, pour les adhérents :	8,60 €
pour les non adhérents :	35,00 €

Solutions des jeux :

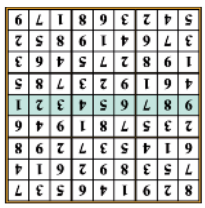

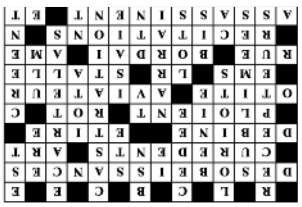

SUDOKU à deux niveaux

Niveaux de difficulté : 1) sans utiliser l'indice : **difficile**
2) en utilisant l'indice : **moyen**

Indice : Une ligne, une colonne ou un bloc de 9 cases comporte des chiffres disposés en ordre croissant ou décroissant.

		9	1	4				
	5				2			
6		4	5					8
			7		1	9	4	
	8							
	6		9			7		
			2				6	3
	7				9		5	
		2						9

Municipales 2014

Mobilisez-vous !

Le sujet du handicap devient de moins en moins confidentiel. Il n'est pas un « *faiseur* » d'élection mais les politiques s'en emparent. Bien souvent, il est réduit à sa partie la plus visible au risque d'en faire une caricature : l'accessibilité.

Le sujet est dans l'air même si les programmes électoraux ne sont pas encore tous connus ! Si la question du handicap ne sera pas le sujet majeur des prochaines échéances municipales, elle semble devenir un sujet de joute politique. Nos édiles sont probablement plus sensibilisés ou informés qu'il y a six ans. Certains communiqueront probablement sur ce qui se voit le plus : l'accessibilité. Mais, il reste encore peu probable qu'un maire ne soit pas réélu en raison de sa politique (ou non) sur le handicap. Du côté associatif, les doléances restent les mêmes : prendre conscience que les politiques du handicap profitent à une large part de la population, ne pas faire du handicap une variable d'ajustement en temps de crise, écouter et travailler en amont avec les associations… « *Il ne faut pas être totalement négatif* », modère André Roump, représentant de la FNATH dans plusieurs commissions d'accessibilité des Yvelines. « *Les choses ont avancé depuis six ans, bien que l'on remarque toujours un manque d'information et de formation.* » Ici (comme ailleurs) on rallonge enfin des places de parking, là on pense aux boucles magnétiques ou aux panneaux de signalisation, et encore là, on aménage la mairie et le bureau de vote. Ce qui pêche le plus, c'est l'absence dans de nombreuses communes de plan d'accessibilité et d'environnement, du coup, elles n'ont pas de diagnostic précis des travaux à réaliser… « *C'est un travail de longue haleine, 18 mois au moins. Les équipes ne se sont pas penchées sur le problème, c'est une énigme pour elles, pourtant c'était prévu !* »

Deux freins

La question du handicap n'est pas traitée de la même manière dans toutes les communes. Deux freins peuvent gêner la prise en compte du handicap : les mentalités et les finances. Sur le premier frein, même si cela a progressé, encore trop d'équipes municipales n'ont pas pris conscience que l'amélioration du quotidien des personnes handicapées profite à l'ensemble de la population, en particulier les personnes âgées. C'est là que les associations doivent intervenir et faire toujours et encore de la pédagogie. Et sur la question des finances, même si cela coûte cher, « *parfois la crise à bon dos !* », s'insurge Thierry Desmaris, vice-président du groupement Ain-Rhône et administrateur fédéral, président de la coordination des handicapés de l'Ain.

« *Parmi les 15 communes de l'agglomération de Bourg-en-Bresse où j'interviens, certaines sont volontaires, ont planifié des travaux pas forcément pour 2015, mais pas loin, et d'autres sont encore réticentes.* » Thierry Desmaris admet cependant que les questions liées au handicap doivent souvent amener à discuter, négocier et parfois déroger… notamment dans le domaine de l'accessibilité car les normes paraissent parfois insurmontables. Depuis la première loi sur le handicap en 1975, si l'on avait respecté tous les textes, l'on n'en serait pas là aujourd'hui. Emploi, école, accessibilité, sensibilisation au handicap, il se sera écoulé un certain nombre d'élections avant qu'on puisse imaginer se passer des associations ! <>

> Les politiques du handicap profitent à une large part de la population

repère

Les élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars prochains. C'est le moment d'interpeler ceux qui se représentent ou se présentent sur les questions liées au handicap. Depuis six ans, les municipalités ont fait preuve d'une plus grande sensibilisation, mais le handicap n'est toujours pas une cause de réélection ou de non réélection bien qu'il s'agisse d'un sujet de débat de plus en plus fréquent. Certaines villes continuent à avoir une idée restreinte du handicap qui se cantonne à l'accessibilité des bâtiments recevant du public. D'autres l'envisagent au sens large et admettent que les politiques du handicap profitent à une grande part de la population. Pour le reste, on est encore loin des objectifs fixés par la loi. *À part entière* ouvre ses colonnes à des maires et des adjoints chargés du Handicap. Retrouvez nos suggestions de questions à poser à vos équipes municipales.

Municipales mode d'emploi

Les élections municipales auront lieu les 23 et 30 mars 2014. Ce n'est pas le maire, mais les conseillers municipaux que les citoyens élisent pour une durée de six ans. Le maire est élu par le conseil municipal lors de la première réunion du conseil suivant les élections. Le maire est notamment chargé de l'exécution des décisions du conseil municipal, sous le contrôle duquel il agit. Il représente la commune en justice, passe les marchés, signe des contrats, prépare le budget, gère le patrimoine communal…

Pour la première fois, les électeurs de toutes les communes de plus de 1 000 habitants (contre 3 500 auparavant) éliront les conseillers municipaux au scrutin de liste, chaque liste devant respecter la parité. Cela concerne 6 550 communes. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, les conseillers municipaux sont élus au scrutin majoritaire, plurinominal, à deux tours. Autre nouveauté, les citoyens éliront aussi les conseillers communautaires, c'est-à-dire les représentants de la commune au sein de la structure intercommunale dont elle est membre. Jusqu'à présent ils étaient élus par le conseil municipal.

Enfin, quelle que soit la taille de la commune, il sera désormais obligatoire de présenter une pièce d'identité en plus de sa carte électorale.

Bureaux de vote accessibles

Vous pouvez télécharger la brochure réalisée, avec le soutien de la Fondation de France et du Cidem sur : **www.fnath.org** Retrouvez plus d'informations dans notre numéro de janvier 2012 (APE 285).

INTERVIEWS

Les maires s'expriment

***À part entière* ouvre ses colonnes à des maires et des adjoints chargés du Handicap. Tous, citoyens, en situation de handicap ou non, peuvent aussi interpeler leur maire et leur équipe municipale.**
Retrouvez nos suggestions de questions à leur poser page 10.

D.R.

Vanik Berberian, président de l'Association des maires ruraux de France.

« Il faut l'admettre, le handicap n'est pas un sujet saillant du débat des prochaines élections municipales, mais les questions liées au handicap sont des préoccupations constantes des maires dont la fonction est de se préoccuper de l'intérêt public. Je suis maire de Gargilesse Dampierre (Indre) qui est une petite inter-commune rurale implantée sur un relief, avec des impératifs de patrimoine. Toutes les installations qui accueillent du public sont accessibles sauf la mairie qui va l'être dans la prochaine mandature. Les maires ruraux sont des personnes pragmatiques. Leurs ressources sont une denrée rare. Avec la crise économique, nous devons faire des choix de façon plus rigoureuse, on hiérarchise les projets. Sur l'accessibilité, cela se passe en commission départementale : on choisira toujours le projet qui fait des efforts en matière d'accessibilité. Il faut surtout éviter les projets contre-productifs. Le délai de 2015 n'est pas aussi rapide que souhaité, mais il fallait ce temps de sensibilisation. »

D.R.

Véronique Dubarry, adjointe au maire de Paris chargée des personnes en situation de handicap et présidente de la MDPH de Paris.

« La question du handicap n'est pas un sujet capital d'élection municipale. Certes. En même temps, depuis six ans, ce sujet a pris une grande importance. De nombreux candidats se sont, par exemple, manifestés durant la journée internationale du 3 décembre. Mais ce qui est important d'évaluer ce n'est pas que les candidats ou les équipes municipales se manifestent, mais comment ils se manifestent. Je suis encore dubitative sur l'appréhension du handicap, des handicaps, par le personnel politique en général quel que soit son bord. Je ne suis pas sûre que tout le monde comprenne que le handicap concerne aussi les personnes momentanément empêchées.

Beaucoup vont probablement parler de l'accessibilité mais n'auront pas en tête l'accessibilité universelle qui concerne les personnes âgées, mais aussi les enfants et autres...

Les villes ont peu de latitude car la majorité des politiques du handicap se décide au niveau des départements, mais une ville peut travailler sur ses offres de loisirs, ses emplois, ses achats. Je milite pour que le secteur protégé (Ésat notamment) soit intégré dans une réflexion globale sur l'économie sociale et solidaire. Les équipes municipales peuvent aussi s'inspirer du savoir-faire et des compétences des associations. En 6 ans, la question de la transversalité et de la visibilité a bougé, mais il reste beaucoup à faire. Dans les 6 ans à venir, il faut renforcer la visibilité, travailler sur l'inclusion, n'oublier personne, faire reculer les idées reçues, les poncifs, les peurs notamment sur le handicap mental qui pose le plus de difficulté notamment dans les bureaux de vote. »

D.R.

Christophe Paris, adjoint au maire de Conflans-Sainte-Honorine (35 000 hab., Yvelines), en charge du handicap et des finances.

« La loi a obligé les villes à se pencher sur cette question du handicap et les a mises en première ligne. C'est devenu un sujet obligatoire. Dans tous les programmes, il y aura un mot sur le sujet du handicap. Au-delà de ce qu'exige la loi, les villes, si elles le souhaitent, peuvent en faire un vrai sujet : l'accueil des personnes handicapées, c'est une question de vivre ensemble et de démocratie locale.
La plupart des communes suivent la loi au sens strict, mais sur la question du vivre ensemble, nous sommes peut-être encore minoritaires. Notre ville a choisi d'élargir le sujet même si nos administrés ont plus d'attentes sur des questions comme la fiscalité ou la sécurité. De plus, pour nous, la crise n'a rien changé : on continue à consacrer 200 000 euros par an sur l'accessibilité.
Pour le reste, il y a des actions qui sont peu ou pas coûteuses, comme former l'équipe municipale et les commerçants à l'accueil des personnes handicapées mentales. À la fin de la mandature, je serai notamment fier d'avoir participé à la réalisation du conservatoire de musique, réhabilité et mis aux normes. Et nous avons réussi aussi à faire déplacer la salle des mariages et du conseil municipal dans un bâtiment accessible. »

Votre bureau de vote n'est pas accessible ? contactez-nous : elections@fnath.com

ACCESSIBILITÉ

Citoyens avant tout !

La loi prévoit que les bureaux de vote doivent être accessibles. Renseignez-vous avant auprès de votre mairie pour vous assurer que votre bureau de vote est bien accessible.

Vous êtes une personne handicapée et vous votez ?

Vous pouvez vous faire accompagner
L'accessibilité du bureau de vote doit permettre aux personnes handicapées de voter en toute autonomie. Elle doit donc passer seule dans l'isoloir et introduire elle-même l'enveloppe dans l'urne. Toutefois, les personnes handicapées peuvent avoir besoin de se faire assister physiquement afin d'accomplir leur devoir électoral. C'est pourquoi, elles peuvent être accompagnées par un électeur de leur choix. Cet accompagnateur peut rentrer dans l'isoloir et introduire l'enveloppe dans l'urne. Si la personne handicapée ne peut signer elle-même la liste d'émargement, l'électeur qui l'accompagne peut signer à sa place avec la mention manuscrite : *« L'électeur ne peut signer lui-même »*.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, vous pouvez voter par procuration. <>

Vous êtes candidat ou membre d'un parti politique ?

10 conseils pour ne pas oublier les citoyens handicapés
1/ Vos salles de réunion doivent être accessibles aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap.
2/Assurez-vous aussi des conditions dans lesquelles on peut s'y rendre.
3/ Ne gênez pas la circulation pour accéder à la salle.
4/ Pensez à la signalisation pour que toutes les personnes puissent se repérer dans la salle.
5/ N'oubliez pas de vérifier l'accessibilité des sanitaires et le fonctionnement des ascenseurs.
6/Les personnes handicapées qui viennent à vos meetings sont avant tout des citoyens : elles viennent pour s'informer, dialoguer ou participer.
7/Si des documents sont remis ou des textes affichés sur écran, pensez aux personnes aveugles qui peuvent être dans l'assistance.
8/N'oubliez pas d'annoncer à l'avance que la salle est accessible.
9/Vos documents (écrits, audios ou vidéos), tracts et professions de foi doivent être accessibles aux personnes handicapées.
10/La campagne électorale passe bien évidemment aussi par internet. Des référentiels dans le domaine de l'accessibilité des sites internet existent.

Vous organisez un scrutin ?

Avez-vous tout prévu ?
En tant qu'organisateur du scrutin, il vous appartient de choisir des lieux de vote accessibles et de vous préoccuper de l'accessibilité de la chaîne de déplacement. Dans le cas où le lieu n'est pas accessible de plain-pied, il est possible de prévoir des aménagements provisoires ou permanents, telle qu'une rampe. La pente doit être inférieure ou égale à 5 %. Des paliers de repos sont nécessaires en haut et en bas de chaque plan incliné, quelle qu'en soit la longueur. Le long de la rampe, un garde-corps permet aux personnes de circuler en toute autonomie et constitue une aide précieuse à la locomotion. La largeur minimale du cheminement doit être de 1,40 m libre de tout obstacle afin de faciliter les croisements (ou 1,60 m si l'on veut permettre le croisement sans difficultés de deux personnes en fauteuil roulant).

Devenez porte-parole de la FNATH

Vous êtes tous des citoyens et vous pouvez interpeller tant les équipes sortantes que les candidats. Vous pouvez devenir porte-parole de votre association pour porter dans chacune des communes les attentes et revendications des accidentés de la vie. Pour vous aider, nous listons quelques bonnes questions à poser. Elles peuvent naturellement être adaptées ou complétées en fonction des particularités et de la taille de votre commune.

Accessibilité

La plupart des communes ne seront pas au rendez-vous de 2015, même si elles sont nombreuses à avoir engagé d'importants travaux de mise en accessibilité au cours du dernier mandat. Les personnes handicapées attendent maintenant depuis trop longtemps, pour se contenter une nouvelle fois de simples promesses. La mise en accessibilité doit reposer sur une volonté forte des candidats et constituer un des axes forts de la politique communale ou intercommunale dès la première année du mandat.

- Quelle est la situation de la commune au regard de l'obligation d'accessibilité aux personnes handicapées, tout type de handicap confondu ?
- La mise en accessibilité de la commune fait-elle partie de vos priorités ? Que prévoyez-vous dans votre programme pour renforcer la mise en accessibilité ? Quelles seront vos premières décisions ?
- Comment comptez-vous impliquer les associations de personnes handicapées à ce chantier ?
- Quels moyens comptez-vous débloquer pour permettre l'accessibilité des logements, des centres ville, des commerces de proximité, des écoles, des crèches, des cabinets médicaux, des équipements culturels et sportifs… ? La voirie est-elle accessible ? Quelles actions comptez-vous mener avec les communes avoisinantes ? Imaginez-vous une campagne de communication sur votre territoire sur ces questions ?

Emploi

Le taux de chômage des personnes handicapées reste le double de celui de la population et se dégrade rapidement ces derniers mois. Les fonctions publiques sont loin d'être exemplaires. Dès que le handicap ou la maladie survient, l'exclusion du monde de l'emploi peut être rapide et inexorable. Une récente étude parmi les adhérents de la FNATH montre que 55 % d'entre eux n'ont pas retrouvé leur emploi après leur accident de la vie, quelle qu'en soit l'origine.

- Souhaitez-vous faire de l'insertion des personnes handicapées une priorité de votre mandat ?
- Savez-vous quel est le nombre de personnes handicapées employées dans les services municipaux ? Quel plan prévoyez-vous pour améliorer l'emploi ou le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés ? Pensez-vous vous limiter à la réglementation ou aller au-delà ? Quelles propositions faites-vous dans ce domaine pour les six années à venir ?
- Avez-vous déjà entendu parler du fonds d'insertion des personnes handicapées dans les fonctions publiques (FIPHFP) ? Souhaitez-vous développer le recours au travail adapté ? Quelles actions souhaitez-vous mener pour développer l'emploi des travailleurs handicapés sur votre territoire en lien avec les entreprises ?

Vie citoyenne

Les personnes handicapées sont avant tout des citoyens, et donc des électeurs. Pourtant elles peuvent parfois se considérer comme étant oubliées des préoccupations majeures des équipes municipales. Par ailleurs, les relations des maires avec les associations présentes sur leur territoire sont essentielles pour aider les personnes handicapées, les soutenir, éviter des situations d'isolement ou de précarité… La politique mise en place à l'égard des associations, et la manière de les intégrer dans des processus de décision sont donc primordiales.

- En tant que candidat, avez-vous réfléchi à l'accessibilité de vos réunions publiques, de vos programmes et des bureaux de vote ?
- Si vous êtes élu, comment comptez-vous faire participer les associations, en particulier celles de personnes handicapées, à vos décisions ? Quelle sera votre politique de subvention à l'égard des associations ?
- Votre communication sera-t-elle accessible ? Facilement ? Pour tous ? Vous engagez-vous à soutenir et à promouvoir des actions de sensibilisation du grand public à toutes ces questions ?
- Quelle politique d'action sociale allez-vous mener, notamment pour aider les personnes handicapées ayant des difficultés financières ?

Scolarisation

Les enfants handicapés doivent être inscrits à l'école de leur quartier. Pourtant trop souvent, ce principe majeur de la loi de 2005 se voit limité pour de multiples raisons. Pourtant, ne pas permettre aux enfants handicapés qui le peuvent d'accéder à une scolarisation classique revient à sacrifier une nouvelle génération qui ne pourra accéder plus tard à un emploi.
De plus cela permet de modifier le regard porté sur le handicap par tous les enfants, ce qui sera profitable pour l'avenir.

- Que proposez-vous pour encourager la scolarisation des enfants handicapés dans toutes les écoles de la commune ?
- Quelle précaution prenez-vous pour que la réforme des rythmes scolaires ne pénalise pas les enfants handicapés ?
- Une des difficultés pour les enfants handicapés réside dans les activités périscolaires : avez-vous anticipé cette question ?
- Quelles actions mettrez-vous en place pour renforcer la sensibilisation du personnel enseignant et des parents d'élèves ?

2014

Les nouvelles cotisations

L'assemblée générale de Châtellerault, le 22 juin dernier, a fixé les nouveaux tarifs de cotisation pour 2014. Nous profitons de cette occasion pour rappeler les caractéristiques de chacune des cartes autres que la « *carte adhérent* » de base. Lire page 6.

La carte « *adhérent bienfaiteur* »

Elle a un caractère familial et permet de soutenir plus encore l'action de la FNATH. Les adhérents bienfaiteurs peuvent également opter pour une « *cotisation plus* » notamment dans le cas d'une demande d'intervention juridique complémentaire (voir ci-dessous). On le rappelle, cette cotisation est assimilée fiscalement à un don déductible de l'impôt, dans la limite de 66 % du versement, plafonné à 20 % du revenu global.

La « *cotisation plus* »

C'est une option pour l'adhérent. Elle ouvre droit pour son titulaire, à une intervention juridique complémentaire. Les adhérents qui cumulent 10 années ininterrompues de cotisation en sont exonérés. L'option « *cotisation plus* » peut être souscrite par l'adhérent lors de son adhésion en carte « *adhérent* », ou « *adhérent bienfaiteur* », voire en cours d'année. Une mention spécifique apparaîtra alors sur la carte diffusée par la Fédération à son titulaire.

La « *contribution solidarité* »

Cette année, a été instituée une « *contribution solidarité* » de 10 € qui est une option complémentaire à la carte « *adhérent* » ou à la carte « *adhérent bienfaiteur* ». Destinée à soutenir l'ensemble des structures de la FNATH, elle ouvre droit à déduction, dans les conditions de droit commun et ne pèse pas sur les plus démunis de nos adhérents. Cette contribution n'est pas plafonnée et un même adhérent peut verser, s'il le souhaite, l'équivalent de plusieurs contributions qui ouvrent droit à réduction d'impôt (délivrance d'un reçu).

Une nouvelle contribution solidarité pour soutenir la FNATH

Une diversification nécessaire

Nul doute qu'une réelle diversification, des ressources, au-delà des cotisations des membres est plus que nécessaire pour améliorer le financement d'ensemble de la FNATH (subventions, partenariats privés, manifestations exceptionnelles...) <>

Carte « *adhérent* » 2014 : **55,00** € (au lieu de 54,50 € en 2013).
Carte « *cotisation plus* » 2014 : **174,00** € (au lieu de 134,00 € en 2013).
Carte « *bienfaiteur* » 2014 : **96,00** € (au lieu de 94,50 € en 2013).
Contribution solidarité 2014 : **10,00** €

à voir

Un stylo bille aux couleurs de la FNATH

Un nouveau stylo bille FNATH aux couleurs de notre nouveau logo est désormais à votre disposition. Ce stylo, de fabrication européenne vous est proposé au tarif de 1 euro. Vous pouvez l'acheter auprès de votre groupement ou comité FNATH ou en allant sur notre boutique sur www.fnath.org.

D.R.

à dire

Les Cercles Prévention FNATH : Un nouvel outil au service de la prévention. La FNATH lance dans chaque département un « *Cercle prévention* » ouvert à toute entreprise dans le but d'échanger les bonnes pratiques, de faire progresser la prévention des risques professionnels et de diffuser une information adéquate.

à suivre

Le nouveau guide « *Handicap et travail* » est arrivé ! Version modernisée et actualisée de la brochure « *Travail et handicap* », il est intitulé « *Handicap et travail : 20 questions-réponses pour sortir du labyrinthe* ». Un guide pratique à destination des travailleurs handicapés pour les aider dans leurs recherches d'emploi, pour leur formation ou pour leur maintien dans leur entreprise. Rapprochez-vous de votre groupement pour le commander.

SOUTENEZ NOTRE ACTION

Choisissez nos cartes et nos articles

Pour soutenir nos actions, il est encore temps de commander des « *Cartes de solidarité* » en écrivant à FNATH – Opération correspondre avec le cœur – B.P 60373 – 42050 Saint-Étienne Cedex 2 ou connectez-vous sur www.fnath.org « *La Boutique* » qui offre le choix de nombreux articles pratiques aux couleurs de la FNATH.

D.R.

sur la toile

En 2014, la zone *« adhérent »* de notre site internet évolue. Sur la zone *« adhérent »* du site www.fnath.org, vous pouvez maintenant, en plus des informations qui vous sont réservées, accéder à vos données personnelles et, le cas échéant, les modifier. Vous pouvez aussi éditer soit votre carte adhérent, soit votre bulletin de ré-adhésion. Enfin vous avez la possibilité de régler par carte bleue votre cotisation 2014 (uniquement pour les adhérents des comités). Nous vous rappelons que vos données personnelles sont traitées de façon strictement confidentielle et ne sont en aucun cas divulguées à des tiers.

nos deuils

Pierre Dumas. Porte-drapeau de la section de Saint-Chamond (42) et adhérent depuis 1955.

Jean-Paul Eliot. Ancien secrétaire général du groupement du Morbihan et salarié durant 37 ans.

Marie Gauffeny. Trésorière du groupement d'Eure-et-Loir pendant 10 ans et membre du conseil d'administration durant près de 20 ans. Adhérente depuis 1958.

Yvette Genin, épouse de Hubert Genin, administrateur national et administrateur du groupement de la Moselle.

Alain Lequellec. Militant très actif dans le bureau de la section locale d'Amboise (37) et adhérent depuis début 1980.

Lucien Namy. Secrétaire de la section de Bourbon-L'Archambault (03), puis président jusqu'en 2007. Il a poursuivi son bénévolat en tant que vice-président de sa section. Il a adhéré aux Mutilés du travail en 1953.

Fernand Pinguet. Président de la section de Voussac (03) pendant plus de 40 années et adhérent depuis 1947 (66 années de fidélité).

Robert Regerat. Militant et membre de la section de Montmarault (03) et adhérent depuis 41 ans.

À leur famille et à leurs proches,
la FNATH, association des accidentés de la vie, ses groupements et ses sections, présentent leurs sincères condoléances.

Garantie des accidentés de la vie

De nombreux adhérents ont contacté notre service suite à l'article paru dans le dernier journal. Un intérêt justifié pour le contrat *« PROTECTION FAMILIALE INTEGR@ALE »* proposé en partenariat avec AXA qui offre une remise tarifaire de 40 % sur le tarif public et est accessible aux adhérents et à leur famille jusqu'à 77 ans (la limite d'âge est généralement de 65 ans pour cette garantie) - Appelez Bruno au 04 77 49 42 23.

Monautonomie.com

L'objectif du partenariat avec Monautonomie.com (accessible uniquement par internet) est de vous proposer les meilleures solutions techniques pour une meilleure autonomie. Vous trouverez des conseils et un soutien dans vos recherches d'aides techniques et de services. Adhérent de la FNATH, vous bénéficiez de la livraison gratuite sur une commande d'un montant supérieur à 80 € et de 5 % de réduction sur toute commande. Pour plus d'informations, contactez Jessica au 04 77 49 42 45.

© JJ Studio - Fotolia.com

Ils ont accompli ce geste solidaire d'une grande bonté et empreint d'humanité pour aider la FNATH.

Legs et donations

Merci à nos donateurs !

La FNATH, association des accidentés de la vie, exprime toute sa reconnaissance et sa gratitude envers ses généreux bienfaiteurs.

Juliette, Odette, Marie-Anne et Stephan étaient des adhérents de notre association. Issus de milieux différents et d'horizons divers, centre de la France, Bretagne ou encore Sud-Ouest, et confrontés aux aléas d'une vie rendue difficile par l'accident et par la maladie, ils nous ont rejoints au temps où l'association s'appelait encore les Mutilés du travail. Ils y ont trouvé l'accueil, le soutien et le conseil dont ils avaient besoin pour ne pas perdre le lien social, pour rester des citoyens à part entière et pour défendre leurs droits.

Fidélité et générosité

Au fil du temps, chacun a pu cicatriser ses blessures ; chacun a pu compter sur le soutien de ses proches mais aussi sur l'engagement des militants et des salariés de notre association pour retrouver le cours d'une vie normale et pour effacer les souvenirs d'un passé douloureux.
Adhérents fidèles, attachés aux valeurs et aux combats menés, reconnaissants des services dont ils ont pu bénéficier dans une période difficile de leur existence, ils ont choisi librement et généreusement de transmettre à notre association tout ou partie de leurs biens. Ils ont accompli ce geste solidaire d'une grande bonté et empreint d'humanité pour aider la FNATH à poursuivre ses actions en faveur de celles et ceux que la vie malmène. Ils sont inscrits pour toujours dans la mémoire de tous les accidentés de la vie.

La FNATH, reconnue d'utilité publique, est habilitée à recevoir des legs et des donations et est exonérée des droits de succession et de mutation. Elle a pu ainsi consacrer totalement ces dons pour venir en aide aux accidentés de la vie. La FNATH, reconnaissante, honorera ses bienfaiteurs pour qu'ils restent présents dans les pensées de ceux à qui ils viennent en aide. <>

FNATHservices

Services à la personne

Proposés dans le cadre de FNATHservices, les services à la personne apportent l'aide dont les adhérents peuvent avoir besoin ponctuellement ou régulièrement. Les services d'aides à la personne sont des activités qui contribuent à simplifier votre vie quotidienne.

Les services d'aides à la personne peuvent vous aider :

- à assurer un équilibre entre votre vie de famille et votre vie professionnelle ;
- à déléguer certaines tâches récurrentes de votre quotidien ;
- à accompagner vos proches, enfants en bas âge et personnes âgées ou handicapées.

Ils sont proposés sous la forme de forfaits d'une durée de 3, 6 ou 12 mois pour :

- les services ménagers (ménage courant, nettoyage des vitres, vaisselle, entretien du linge…).
- l'aide aux personnes âgées ou en situation de handicap (aides aux actes essentiels de la vie : services ménagers, aides au repas, accompagnement véhiculé ou au bras, aide administrative…).
- l'aide aux familles (garde d'enfants, soutien scolaire).
- l'assistance informatique (installation, formation et dépannage à domicile).
- le jardinage.
- le petit bricolage.

Notre partenaire Séréna est votre seul interlocuteur. Il traite votre demande de sa prise en compte jusqu'au diagnostic en passant par l'organisation de la prestation jusqu'à la facturation. Vous pouvez, dans certaines conditions, déduire des frais de prestations de votre impôt sur le revenu. Pour instaurer une relation de confiance, Séréna propose des prestations assurées par des intervenants de qualité sélectionnés, qualifiés, agréés et contrôlés. Séréna est en mesure d'intervenir sur tout le territoire national.

Si vous souhaitez plus de renseignements, **www.fnath.org** ou contactez Jessica au 04 77 49 42 45 ou par mail jessica.foraison@fnath.com <>

© DURIS Guillaume - Fotolia.com

Pour instaurer une relation de confiance, Séréna propose des prestations assurées par des intervenants de qualité.

© Dmitriy Erster - Fotolia.com

Envie de faire un break et de voir d'autres paysages ? N'hésitez pas une seconde ! Avec **FNATHservices**, vous disposez d'une multitude de possibilités pour réserver des vacances de rêve en demi-pension ou pension complète dans les nombreux sites et destinations divers et variés proposés par nos partenaires :

Avec **VVF Villages**, partez en réservant dans un des 108 villages de vacances au cœur des plus belles régions de France.

Avec **Belambra**, passez vos vacances en famille : des vacances de rêve en résidence de vacances ou en location.

Avec **Homair**, découvrez l'Europe en hôtellerie de plein air.

Avec **Costa Croisières**, offrez-vous une magnifique croisière et partez découvrir de nouveaux pays à bord de l'un de leurs bateaux. Bénéficiez de 8 à 25 % de réduction avec les codes partenaires que la FNATH tient à votre disposition.Pour plus de renseignements, rendez-vous sur notre site **fnathservices.com** ou contactez Jessica par téléphone au 04 77 49 42 45 ou par **mail jessica.foraison@fnath.com** <>

Publicité

petit futé
Retrouvez tous les bons plans
➡ chez votre libraire
➡ sur votre mobile
➡ sur internet
➡ sur votre tablette
handi voyageurs
plus d'informations sur www.petitfute.com
Bulletin à retourner : Petit Fute VPC
18, rue des Volontaires - 75015 Paris - Tél. 01 53 69 70 00
Oui, je souhaite recevoir le guide
Handi-voyageur au prix de 15,95 € (frais de port inclus)
❒ Je joins mon règlement par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Petit Futé
❒ Je préfère régler par carte bancaire :
CB n°
Expire fin :
Clé : (3 derniers chiffres figurant au dos de la carte)
Mes coordonnées : ❒ Mme ❒ Mlle ❒ M.
Nom
Prénom
Adresse
Code postal
Ville
Tél.
E-mail
Date et signature obligatoires :
Offre réservée France métropolitaine, dans la limite des stocks disponibles.

JURISPRUDENCES

AUX CÔTÉS DES ACCIDENTÉS DE LA VIE !

Parkinson. Monsieur P. travaille depuis plus de 21 ans dans une carrosserie, comme peintre. Il est atteint d'un syndrome parkinsonien. Mais la CPAM des Deux-Sèvres a refusé de le prendre en charge car il n'existe pas de tableau de maladie professionnelle. La FNATH l'a contesté et a finalement obtenu du CRRMP qu'il établisse un lien entre sa maladie et son travail. **Il s'agirait du premier cas de reconnaissance de l'origine professionnelle d'un syndrome parkinsonien pour une telle profession.**

Fibromyalgie. Madame A., qui travaille à la Poste, est atteinte d'une fibromyalgie depuis 1994 et a demandé, en 2009, de pouvoir bénéficier d'un congé de longue maladie. Refusé à deux reprises par le comité médical, refus confirmé par le comité médical supérieur. Sur les conseils de la FNATH de Vendée et de l'Atha, elle a saisi le tribunal administratif de Nantes en produisant des certificats médicaux. La Poste a été condamnée à placer Madame A. en congé de longue

VOS DROITS ///

Amiante : droit à pension d'un militaire décédé

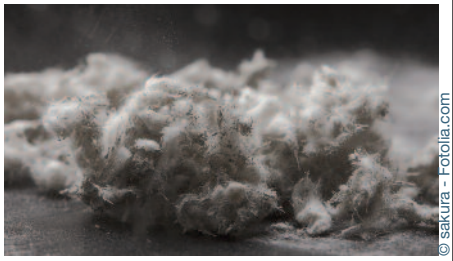

© sakura - Fotolia.com

Dans un arrêt du 29 avril 2013, le Conseil d'État a admis le droit à pension d'ayant droit d'un militaire, décédé des suites d'une exposition à l'amiante de 1968 à 1998, alors même qu'il avait présenté seulement en 2007 un cancer broncho-pulmonaire, lorsqu'il n'était plus en service. Le décès a été imputé au travail effectué par ce militaire en s'appuyant sur le fait que l'inhalation de poussières d'amiante sur une longue durée peut, à plus ou moins long terme, et parfois 20 à 30 ans après l'exposition, être la cause d'un cancer bronchique mortel. En l'espèce, il ressortait de l'instruction que Monsieur B. avait à de nombreuses reprises, été directement exposé aux poussières d'amiante notamment lorsqu'il avait été affecté sur le porte-avions Clemenceau pendant sept ans. Ce lien était d'autant plus établi, qu'il avait été contraint d'effectuer l'entretien pendant plusieurs années d'engins comportant le démontage de tuyauteries ainsi que des réparations sur des plaques d'amiante et le changement de joints d'amiante sans disposer pour autant des protections adaptées contre l'inhalation de ses poussières.

PRISE EN CHARGE

Accident du travail et maladie

Les accidents du travail et les maladies professionnelles doivent être déclarés auprès de la caisse primaire d'Assurance maladie (CPAM) dans un délai maximal de deux ans. Si cette condition essentielle n'est pas remplie, les caisses peuvent rendre d'office des décisions de rejet sans même examiner le fond du dossier. Les modalités d'application de ce délai doivent donc impérativement être connues des assurés victimes du travail.

© Halfpoint - Fotolia.com

Accidents du travail : les témoins de l'accident sont souvent plus réticents à établir des attestations lorsque qu'il est « *ancien* ».

La prescription biennale

En droit de la sécurité sociale, il existe une prescription générale de deux années pour demander le bénéfice des prestations de l'assurance accidents du travail/maladies professionnelles. Au-delà de ce délai, les droits des victimes et de leurs ayants droit cessent d'exister. Cette prescription est notamment valable pour les rentes de conjoint sur-

maladie pendant 3 ans. **Cette décision montre aux personnes atteintes de fibromyalgie, régulièrement confrontées à des difficultés de maintien dans l'emploi, qu'elles peuvent obtenir gain de cause.**

Taux d'incapacité. Une victime du travail, qui exerçait le métier de poseur dans une entreprise spécialisée dans la fabrication et la pose de stores, a pu, grâce à la FNATH de Corrèze, voir son taux d'incapacité passer de 0 à 10 %. Ce qui lui permet de bénéficier d'une indemnisation sous forme de rente pendant toute sa vie. **Il ne faut pas hésiter à contester les caisses qui ont tendance à minimiser les indemnisations.**

Faute inexcusable. Monsieur M. a chuté d'une nacelle sur laquelle il travaillait en 2006. Grâce à la FNATH Rhône-Ain, il a pu obtenir la faute inexcusable de son entreprise, qui n'a pas mis en œuvre toutes les mesures nécessaires de nature à préserver sa sécurité. **La victime percevra la majoration des indemnités qui lui sont dues. La FNATH, reconnue d'utilité publique, l'a également fait condamner au titre de dédommagements.**

800 EUROS

« *Il n'y aura plus de pensions en dessous de 800 euros par mois* » a promis la ministre des Affaires sociales : en effet, les bénéficiaires du minimum vieillesse bénéficieront de deux revalorisations en 2014, au 1er avril et au 1er octobre. Et l'AAH, dont les modalités de revalorisation suivent en général la revalorisation du minimum vieillesse, ne sera revalorisée qu'une fois. Du tri dans les pauvres !

professionnelle : attention aux délais !

vivant, pour les procédures en faute inexcusable de l'employeur, mais encore et surtout pour la prise en charge d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle par la caisse primaire d'assurance maladie (cpam).

L'application aux accidents du travail

L'employeur a l'obligation de déclarer l'accident du travail survenu à l'un de ses salariés auprès de l'organisme de sécurité sociale. Pour cela, son salarié doit bien entendu l'en informer dans les plus brefs délais. Mais certaines situations font parfois que cette information n'est pas transmise par la victime : peur de représailles, caractère initialement bénin de la blessure ou encore ignorance des droits et obligations du salarié. Dans d'autres cas, l'employeur refuse tout simplement de délivrer la feuille de soins accident du travail et d'envoyer une déclaration à la caisse primaire. La victime peut déclarer elle-même son accident du travail auprès de sa caisse en lui adressant le formulaire de déclaration rempli ainsi qu'un certificat médical initial rédigé par son médecin. Il faut toutefois savoir que plus la déclaration est tardive moins il y a de chance d'être pris en charge au titre de la législation professionnelle en raison des preuves qui sont plus difficiles à rapporter. Les témoins de l'accident ou le médecin sont en principe plus réticents à établir des attestations lorsque l'accident est « *ancien* ».

> Plus la déclaration est tardive moins il y a de chance d'être pris en charge

Point de départ du délai

L'assuré dispose d'un délai de deux ans pour déclarer l'accident du travail ou la maladie professionnelle dont il est victime : le délai court à compter de la date de l'accident ou de la maladie ou à compter de la fin du versement des indemnités journalières en cas d'arrêt de travail selon ce qui est le plus avantageux pour l'assuré.

La particularité des maladies professionnelles

La victime doit directement faire sa déclaration auprès de sa caisse. Celle-ci doit nommer l'affection causée par le travail et décrire sa carrière professionnelle. Le délai de deux ans court précisément à compter de la date à laquelle la victime a été informée par certificat médical du lien possible entre sa maladie et son activité professionnelle. À ce sujet, la Cour de cassation a récemment rendu une décision pour rappeler que le rapport établi entre la pathologie et le travail devait nécessairement être fait par un professionnel de la santé et non par la victime elle-même. C'est ainsi qu'une aide-soignante s'est vue refuser la prise en charge en maladie professionnelle de la fibromyalgie dont elle était atteinte. La cpam a souligné dans sa décision de rejet que sa demande était trop tardive et donc prescrite et impossible à reconnaître. L'assurée qui pensait que son affection était apparue dans les suites d'une vaccination imposée par son employeur dix ans plus tôt, a porté son affaire jusque devant la Haute Cour qui n'a pas retenu son certificat libellé ainsi : « *Madame X présente depuis des années des gênes neuromusculaires non étiquetées, diffuses, qu'elle met en relation avec une vaccination ancienne* ». Ce certificat ne permettait pas d'établir un délai étant donné que le médecin n'émettait pas son propre avis. <>

À SAVOIR

En 2012, l'Assurance maladie a comptabilisé un peu plus de 640 000 accidents du travail avec arrêt et 54 000 maladies professionnelles indemnisées. Alors que l'on note une baisse constante du nombre d'accidents du travail depuis plusieurs années, il n'est pas enregistré de baisse significative des maladies professionnelles.

LU À L'OFFICIEL

CARTES DE STATIONNEMENT

À compter du 1er janvier 2014, les contestations de refus de carte de stationnement seront examinées et jugées par un seul magistrat du tribunal administratif. Il pourra prendre seul sa décision en audience publique, sans même avoir à attendre les conclusions du rapporteur public qui proposait jusque-là la solution la plus appropriée au litige. Le jugement ainsi rendu en premier et dernier ressort ne pourra être contesté que devant le conseil d'État.
Décret numéro 2013-730 du 13 août 2013.

SÉCURITÉ SOCIALE

La valeur mensuelle du plafond de la Sécurité sociale pour l'année 2014 passe de 3 086 € à 3 129 €, soit une hausse de 1,4 %.
Arrêté du 7 novembre 2013.

FRANCE/ WALLONIE

La loi autorisant l'approbation d'un accord-cadre signé entre la France et la Wallonie (Belgique) sur l'accueil

VOS DROITS ///

Exploitants agricoles Indemnités journalières

© goodluz - Fotolia.com

À compter du 1er janvier 2014, les exploitants agricoles en arrêt de travail pour cause de maladie ou d'accident de la vie privée pourront enfin percevoir une indemnité journalière forfaitaire d'un montant de 20,91 €. Ce dispositif vient compléter l'indemnisation des AT/MP propre au régime des exploitants agricoles. Il est la contrepartie d'une cotisation annuelle obligatoire des chefs d'exploitation. Ils sont assurés ainsi que les autres membres de la famille prenant part à l'exploitation.

Administration De meilleures relations avec le public ?

Un pas en avant dans la volonté des pouvoirs de simplifier les relations entre les citoyens et l'administration ! Une loi du 17 septembre 2013 vient d'autoriser le gouvernement à créer un code des relations entre l'administration et le public. Cet outil doit permettre d'améliorer l'accessibilité des règles applicables en matière administrative mais aussi de les simplifier puisque le gouvernement pourra également harmoniser les règles existantes. Ce recueil des règles administratives en matière non contentieuse devrait donc rapidement voir le jour, avec pour principale ambition de rendre plus simples toutes les démarches administratives.

PRÉVENTION

Téléphone au volant : dangers

Même si les conducteurs sont conscients des dangers du téléphone au volant, ils continuent de l'utiliser, et cela ne concerne pas que les jeunes !

L'utilisation du téléphone au volant modifie le temps de réaction de l'automobiliste. Il regarde moins dans ses rétroviseurs et sur les côtés de sa voiture, il a tendance à ralentir rapidement, néglige de mettre ses clignotants, manque de s'arrêter au passage piéton… En effet, le téléphone capte à la fois les sens de la vision, de l'ouïe, mais perturbe aussi le comportement physique et cognitif.

© Cécile Petitet

Messages

Malgré le risque, 31 % des automobilistes lisent des messages en conduisant. 13 % indiquent écrire des SMS, ce qui détourne les yeux de la route pendant 5 secondes en moyenne. Les moins de 25 ans représentent la proportion la plus importante à utiliser le téléphone au volant, puisque 65 % d'entre eux avouent lire leurs messages tout en conduisant. L'usage d'un téléphone tenu à la main est pourtant bien interdit pendant la conduite. Le contrevenant encourt 135 euros d'amende, (ramenée à 90 euros si celle-ci est payée dans les 3 jours) et un retrait de 3 points sur le permis de conduire. Les cyclistes sont passibles de la même sanction, excepté qu'il n'y a pas de retrait de points.

Kit

L'utilisation d'un kit mains libres n'est pas interdite par le code de la route. Celui-ci permet au conducteur de garder les deux mains sur le volant et son regard sur la route. Cependant, si l'automobiliste ne se met pas en situation d'effectuer en toute commodité et sans délai les manœuvres qui lui incombent, il est alors passible d'une amende de 35 euros.

Conscients

Une grande majorité des conducteurs (71 %) est consciente du danger que représente le téléphone au volant. Ils souhaiteraient disposer d'une application qui permettrait d'indiquer à leurs interlocuteurs qu'ils sont en train de conduire et par conséquent, momentanément indisponibles. Dans la mesure ou la seule sonnerie peut surprendre ou détourner la concentration du conducteur sur la route, et cela avec ou sans kit mains libres, l'idéal est d'éteindre son téléphone au volant pour éviter tout accident ou toute sanction. <>

des personnes handicapées françaises en Belgique a été promulguée au Journal Officiel. Ratifié dans un premier temps par la Wallonie, cet accord est désormais officialisé par la France.
J.O. du 14 novembre 2013.

CONTRAT D'ACCÈS AUX SOINS
Le contrat d'accès aux soins, qui a pour objet de renforcer la prise en charge des patients qui consultent en secteur 2 (honoraires libres), est entré en vigueur le 1er décembre 2013. Désormais le médecin s'engagera à ne pas augmenter ses tarifs et à respecter le taux de dépassement moyen pendant trois ans. En contrepartie, il pourra bénéficier de la revalorisation des tarifs de remboursement applicables aux médecins exerçant en secteur à honoraires opposables (secteur 1) et d'une prise en charge des cotisations sociales.
Arrêté du 26 novembre 2013.

50 EUROS

Les petites retraites (en dessous de 967 euros) bénéficieront d'une aide supplémentaire de 50 euros pour leur complémentaire santé (ACS), a annoncé le gouvernement qui a décidé de ce geste pour faciliter l'adoption de sa réforme des retraites. Ainsi, pour les plus de 60 ans, dont les ressources mensuelles sont comprises entre 770 euros et 967 euros, l'ACS devrait donc passer à 550 euros en 2014 (au lieu de 500 actuellement).

SOUFFRANCE AU TRAVAIL

La difficile reconnaissance du suicide

Le suicide au travail ou en relation avec le travail est difficile à reconnaître au titre des accidents du travail. Une jurisprudence récente démontre que cela reste néanmoins possible.

© Syda Productions - Fotolia.com

Risques psychosociaux, stress professionnel, autant de facteurs susceptibles de conduire des salariés à commettre un geste funeste. Dans certains cas, il ne s'agit heureusement que de tentatives de suicide qui constituent autant de cris d'alerte. Malheureusement, dans d'autres cas, il s'agit d'actes plus définitifs, avec des conséquences désastreuses sur des familles entières.

Présomption

La reconnaissance est compliquée par l'absence de présomption d'imputabilité. Très souvent, les suicides professionnels se déroulent en dehors du contexte de travail, ce qui prive les familles des victimes du bénéfice de la présomption d'imputabilité instaurée au profit des victimes d'AT/MP. Ainsi, une jeune mère de famille, cadre au sein d'une grande entreprise d'électronique, dont les conditions de travail s'étaient fortement dégradées à partir de 2008, a mis fin à ses jours en se pendant à son domicile en octobre 2009.

Un dossier solide

Comme on pouvait le craindre, la caisse primaire, après avoir reçu de vives réserves de la part de l'employeur, a refusé de prendre en charge ce suicide au titre de la législation professionnelle.
Accompagnée par la FNATH, la famille de la défunte a contesté ce refus devant le tribunal des affaires de sécurité sociale. Au terme d'un long combat, un jugement a finalement été rendu le 27 septembre dernier, reconnaissant le caractère professionnel du suicide de la défunte et permettant à sa famille de bénéficier de rentes d'ayants droit. Le tribunal a été convaincu par les nombreux éléments matériels produits, ainsi que par les signalements antérieurs de l'inspection du travail, qui démontraient le management catastrophique du site de l'entreprise en cause. La caisse primaire n'a pas souhaité interjeter appel de ce jugement. L'issue favorable de ce long combat démontre qu'il est capital d'être bien accompagné dans la gestion de tels dossiers. <>

Prothèse défectueuse Responsabilité des hôpitaux

Le service public hospitalier engage sa responsabilité dès lors qu'il cause un dommage à un patient par l'utilisation de produits et appareils de santé défectueux même en l'absence de faute de sa part.
Ce principe s'applique notamment lorsque le service public hospitalier implante un produit défaillant dans le corps d'un usager au cours d'une intervention.

Internet Vente de médicaments

Les pharmaciens établis en France titulaires d'une pharmacie d'officine et les pharmaciens gérants d'une pharmacie mutualiste ou d'une pharmacie de secours minier peuvent commercialiser des médicaments sur internet.
Seuls les médicaments sans ordonnance peuvent être vendus en ligne.
Avant la réalisation de la première commande, le patient est contraint à un questionnaire sur sa situation et son état de santé.
Les réponses sont ensuite à actualiser lors de chaque nouvelle commande.
Attention, l'Organisation mondiale de la santé considère que la moitié des médicaments commercialisés en ligne sont falsifiés, autrement dit, non autorisés ou contrefaits…
Il est fortement conseillé de consulter la liste des sites français autorisés sur **www.sante.gouv.fr.**

D.R.

La FNATH vous présente ses meilleurs vœux de santé et de bonheur pour vous et vos proches.

ALLIER SUPER RIFLES POUR LES SECTIONS LOCALES

Moulins : le 16 mars 2014, salle des fêtes à 14 h, animation Stéphanie ; **Lapalisse :** le 2 février 2014, salle de la Grenette à 14 h, animation Stéphanie ; **Molinet :** le 30 mars 2014, salle du complexe à 14 h. Venez nombreux à ces manifestations.

93, rue de Paris
03000 Moulins
04 70 46 17 95
fnath.03@wanadoo.fr

FORUM DES ASSOCIATIONS

La section locale de la FNATH de Montluçon et ses environs a participé au forum des associations au centre Athanor les 12 et 13 octobre derniers. Ses responsables ont présenté les missions, actions et services offerts. Ils ont répondu aux demandes d'un public nombreux.

D.R.

Montluçon et environs, 12 et 13 octobre derniers. La section locale a participé au forum des associations au centre Athanor.

03

COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Tarif groupe avec notre partenaire Adréa Mutuelle : le groupement de l'Allier met à la disposition de ses adhérents une complémentaire santé « *maladie-chirurgie* ». Prise en charge sans limite d'âge, sans condition médicale et sans délai de carence.

10

DATES

Assemblées générales

Estissac : 2 mars 2014 à 10 h à la mairie. L'assemblée sera suivie d'un vin d'honneur et d'un repas.

Plancy-l'Abbaye : 16 mars 2014 à 10 h 30 à la salle Oudinet. Un vin d'honneur sera servi à l'issue de la réunion.

ALPES GALETTE DES ROIS

Le 31 janvier 2014, nous vous attendons nombreux au local du comité pour un moment convivial, agrémenté d'une galette des rois. Nous vous rappelons notre nouvelle adresse : 4 avenue Clément-Ader à Nice. (Arrêt tramway : Gorbella)

Inscription souhaitée au 04 93 62 05 04 ou par mail : fnath06@fnath.com

4, rue Clément-Ader
06000 Nice
04 93 62 05 04
fnath06@fnath.com
fnath06-04.org

AUBE

D.R.

Stand d'information. Les bénévoles du comité de l'Aube, accompagnés d'Audrey Bories, chargée de gestion, et de Mme Larivière, assistante départementale, ont tenu un stand dans la galerie marchande du magasin Carrefour de Saint-André-les-Vergers afin de faire connaître la FNATH et de sensibiliser le grand public aux accidents du travail, maladies professionnelles et autres accidents de la vie.

AUBE ET YONNE REPAS COMMUN

C'est dans une ambiance très conviviale que le premier repas commun entre les comités 10 et 89 a réuni une quinzaine de personnes. Par leur présence, les bénévoles ont réaffirmé leur soutien et leur implication à la FNATH. ☛ **Lire page 26.**

Maison des syndicats et de la vie citoyenne
2A, boulevard du 1er RAM
10000 Troyes
03 25 73 11 51
fnath10@fnath.com
fnath89-10.fnath.org

D.R.

BOUCHES DU RHÔNE
DATES DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Marignane : 11 janvier 2014, 10 h, Maison des associations - 2, chemin du couvent. **La Ciotat :** 25 janvier, 10 h, 22, rue Adolphe-Abeille. **Martigues :** 1er février, 10 h, hôtel de ville - salle des conférences. **Istres :** 8 février, 10 h, Maison de quartier de Trigance - 1, rue de la Futaie. **Arles :** 15 février, 10 h, 2, rue du docteur-Schweitzer. **Saint-Rémy-de-Provence / Châteaurenard :** 23 février, 10 h, salle de la gare - route de Tarascon à Saint-Rémy-de-Provence. **Gardanne :** 1er mars, 10 h, Maison du peuple - salle du foyer du 3e âge. **Port-de-Bouc :** 8 mars 10 h, Maison des associations - 2, rue Charles-Nédélec.

19, cours Lieutaud
13006 Marseille
04 91 94 17 90
fnath13@wanadoo.fr

CALVADOS MANCHE
JOURNÉE DU PATIENT

Raymond Beaufils et Jean-Jacques Fleuriot ont participé à la journée du patient organisée par le CHU de Caen. Douze associations étaient présentes avec la participation de la Caf et de la Carsat.

CONGRÈS INTERDÉPARTEMENTAL

Le congrès interdépartemental du groupement Calvados/Manche s'est tenu le 28 septembre 2013 en présence de Jean-Yves Campion, délégué fédéral, et de nombreuses personnalités dont le maire de Sourdeval. Les rapports d'activité ont été adoptés. Nouveau bureau : François Martin, président ; Raymond Beaufils, vice-président ; Bernard Brodin, vice-président ; Georges Arnaud, trésorier.

38, rue Pasteur
14120 Mondeville
02 31 84 68 28
fnath.14@wanadoo.fr

14 50

VIRE ET SOURDEVAL

Un loto a été organisé par les sections de Vire et de Sourdeval auquel 215 personnes ont participé.

16 17

SOUSCRIPTION 30 OCTOBRE

Tirage au sort
Les numéros gagnants sont les suivants :
2 473 - 2 547 - 4 203 - 5 537 - 6 110 - 6 186 - 6 371 - 6 838 - 6 899 - 7 654 - 8 086 - 8 786 - 10 012 - 10 512 - 11 720 - 11 943 - 13 032 - 13 878 - 14 037 - 14 248.

16 17

SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

La permanence sera assurée en 2014 par le service conseil et défense de la FNATH chaque 3e vendredi du mois de 9 h à 12 h à la gare routière, place de la gare SNCF à Saint-Jean d'Angély.

05 46 41 24 85
fnath-16-17@wanadoo.fr

CORRÈZE QUEL AVENIR POUR VOTRE SANTÉ ?

Le comité, soucieux de représenter ses adhérents, usagers du système de santé, a participé, le 25 novembre 2013, à la conférence-débat organisée par la Mutualité du Limousin à la Chambre de commerce et d'industrie de Brive sur le thème « *Quel avenir pour votre santé ?* » Frédéric Van Roekeghem, directeur général de la CNAMTS, a évoqué l'avenir de notre système de santé puis a répondu aux questions de la salle, entre autre, concernant les déserts médicaux, les dépassements d'honoraires. Pour ces derniers, bien que des dépassements d'honoraires soient pratiqués par certains médecins, notre région n'est pas vraiment concernée.

© 5AM Images - Fotolia.com

LA SANTÉ PRÈS DE CHEZ VOUS

Le comité était également présent au débat public organisé par l'ARS du Limousin, à la salle Dumazeau à Brive, dont le sujet était « *La santé près de chez vous* ». Ce débat a consisté en des échanges avec le public à partir, notamment, de témoignages d'usagers sur la prévention et la promotion de la santé, le vieillissement, l'environnement et la santé afin d'en faire émerger des points de consensus.

Maison des Associations
11, place Jean-Marie-Dauzier
19100 Brive-la-Gaillarde
05 55 23 35 20
fnath19@fnath.com
fnath19.fnath.org

DOUBS DATES DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Montbéliard/Audincourt : 8 mars 2014 - **Baumes-les-Dames :** 2 mars - **Besançon :** 29 mars - **Pierrefontaine-les-Varans :** 4 avril - **L'Isle-sur-le-Doubs :** 14 mars - **Morteau :** 5 avril - **Ornans :** 1er mars - **Pontarlier :** 22 mars - **Pont-de-Roide :** 9 mars - **Maiche :** 5 avril.

5, av. de Bourgogne
25000 Besançon
09 64 07 25 23
fnath25@orange.fr

RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

Dans tous les départements, la FNATH recherche toujours des bénévoles, pour une heure, une journée ou plus, pour aider dans les tâches et engagements quotidiens : convivialité, organisation, représentation devant différents organismes (MDPH, CPAM, commissions accessibilité), comptabilité, informatique, accueil des adhérents... Toutes les bonnes volontés sont bienvenues !
Contactez vos groupements et sections locales. Merci.
Joignez-nous sur **benevole@fnath.com**
ou téléphonez à Jessica Foraison au 04 77 49 42 45.

EURE-ET-LOIR

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Nogent-le-Rotrou et Brou : 10 février 2014 de 14 à 17 h en présence de la chargée de gestion.

Dreux et Chartres : 10 et 17 janvier 2014 en présence de la chargée de gestion.

Bonneval-Châteaudun : dans la journée du samedi 15 février 2014, en présence d'un membre de la fédération nationale.

Toury : 28 février 2014 au matin en présence de la chargée de gestion.

Une information sur un thème relevant des missions de l'association sera présentée à cette occasion notamment à Nogent-le Rotrou/Brou, Dreux, Chartres et Toury. Pour toute information complémentaire sur ces réunions, contactez le comité départemental au 02 37 35 81 31 ou sur fnath28@fnath.com

RECHERCHE DE DÉLÉGUÉS COMMUNAUX

Conscientes qu'il peut être difficile pour les militants de se déplacer, les sections du comité recherchent des personnes, pouvant assurer la fonction de déléguée de la section, installées dans leur secteur géographique afin de relayer les missions de l'association (liste non exhaustive) : **Sur Authon-du-Perche :** Thiron-Gardais, Les Étilleux, Beaumont-les-Autels, Argenvilliers, Souancé-au-Perche, Dangeau, Arrou, Chapelle Royale et Chapelle Guillaume.

Sur Dreux : Anet, Épernon, Maintenon, Nogent-le-Roi, Chartres et sa périphérie.

Sur Châteaudun : Cloyes-sur-le-Loir, Bonneval, Sainte-Maure, Arrou.

Sur Toury : Janville, Orgères-en-Beauce, Péronville.

Maison de l'Artisanat
8, rue Gutenberg
28600 Luisant
02 37 35 81 31
fnath28@fnath.com
fnath28-37.fnath.org

MIDI-PYRÉNÉES

UN CERCLE À VOCATION RÉGIONALE

Actions

Les structures de la FNATH de Haute-Garonne/Gers, Tarn, Tarn-et-Garonne, Aveyron-Lot et Hautes-Pyrénées, représentées respectivement par leur président, Yves Gilles Vacher, Nicole Bellmas et Boujemaa Hajji, et par Arnaud de Broca, secrétaire général, ont signé un protocole d'accord pour la mise en place d'un cercle à vocation régionale pour favoriser des actions de sensibilisation, de promotion, de formation et de partenariat notamment avec la CFE-CGC, l'UPA et le RSI.

REPRÉSENTER LA FNATH DANS LES CPAM

Les conseils des caisses primaires d'assurance maladie vont être renouvelés prochainement. La FNATH souhaite désigner des représentants dans tous les départements. Une seule condition : être âgé au plus de 65 ans au moment de la désignation. Sinon toutes les personnes intéressées sont les bienvenues. Nous les formerons et leur enverrons de l'information régulièrement. Alors si vous avez envie de défendre les assurés sociaux, de lutter pour l'accès aux soins, pour la prévention et contre les dépassements d'honoraires, rejoignez notre réseau de représentants. Pour plus de renseignements : francois.verny@fnath.com 01 45 35 00 77.

HAUTE-GARONNE-GERS

SEMAINE DE PRÉVENTION

En 2013, la FNATH 31-32 a choisi de placer la Semaine nationale annuelle sous le thème *« Prévenir les accidents domestiques et de la vie courante »*. Du 14 au 18 octobre, nos bénévoles ont animé un stand d'information dans plusieurs antennes CPAM. Deux conférences ont été organisées : le 16 octobre, sur le thème : *« Le fléau des accidents domestiques et de la vie courante: quelle prévention et quelle garantie? »*. Et le 17 octobre : *« Le travail: comment ne pas en faire une maladie ? »*.

10, rue du château-d'eau
31140 Aucamville
05 61 70 24 83
fnath31@wanadoo.fr
fnath31.org

CONVENTION ENTRE LA FNATH 31-32 ET LA CPAM DU GERS

Le 14 octobre dernier, la FNATH, représentée par son président, Yves Gilles Vacher, a signé une convention avec la CPAM du Gers, représentée par son directeur Serge Boyer. La caisse veut renforcer les liens avec des partenaires locaux, mettre en place des protocoles assurant et simplifiant le suivi des publics les plus fragiles et les plus désorientés par les règlements administratifs. Le but est d'assurer une égalité d'accès aux soins. La CPAM va former et équiper les bénévoles de l'association pour les aider à mieux communiquer avec les personnes qui fréquentent les permanences. ■

MIDI-PYRÉNÉES SOUFFRANCE AU TRAVAIL

Le groupement interdépartemental, l'Union régionale de la CFE-CGC et l'UPA ont décidé d'organiser une réflexion afin de combattre la souffrance au travail. Ils ont lancé une série de conférences-débats sur le thème *« Le travail : comment ne pas en faire une maladie »* autour de la projection du film *« Article 23 »* de Jean-Pierre Delépine. Les rencontres ont eu lieu à Auch, Tarbes et Albi et à Toulouse, en présence de Carole Couvert, présidente de la CFE-CGC, d'Arnaud de Broca, secrétaire général national de la FNATH, et de Bernard Moreau, président régional de l'UPA.

GIRONDE

FORUM DES ASSOCIATIONS

La FNATH de la Gironde était présente lors du 2e forum des associations qui s'est tenu le 8 octobre 2013 au centre de médecine physique et de réadaptation (CMPR) de la Tour de Gassies, une occasion pour les patients et les visiteurs du CMPR de découvrir les différentes associations qui œuvrent pour le même but : aider les personnes en situation de handicap.

69, av. Bel-air - 33200 Bordeaux-Cauderan
05 56 02 82 45 - fnath33@wanadoo.fr

D.R.

De gauche à droite : Dominique Besnard, représentant de la FNATH Gironde, qui tient une permanence mensuelle de la FNATH ; Jean-Claude Sallé, vice-président départemental et Christian Vasquez, responsable local de l'Adepa.

INDRE-ET-LOIRE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE COMMUNE

Descartes, Loches et Sainte-Maure-de-Touraine : 14 mars 2014 dans l'après-midi, en présence de la chargée de gestion. Une information sur un thème relevant des missions de l'association sera présentée à cette occasion.

TOURS-AMBOISE

Assemblée générale : mars 2014.

La section d'Amboise devrait être dissoute lors de la seconde assemblée générale extraordinaire qui devait se dérouler le 23 décembre dernier. Ses adhérents devraient être désormais rattachés à la section de Tours.

Pour toute information complémentaire, contactez le comité départemental au 02 47 05 22 47 ou sur fnath37@fnath.com

10, place Azay-le-Ferron
37000 Tours
02 47 05 22 47
fnath37@fnath.com
fnath28-37.fnath.org

47

ATTENTION

Changement d'adresse

La FNATH du Lot-et-Garonne change d'adresse. Depuis le 1er novembre nos bureaux se situent au 23, rue de la Grande-Horloge 47000 Agen. Mais pour nous écrire, il faut utiliser l'adresse postale suivante :
FNATH 47
BP 20228
47006 Agen cedex.

05 53 66 37 95.
fnath47@yahoo.fr

LOIR-ET-CHER UNE STRATÉGIE QUI PORTE SES FRUITS

Le conseil d'administration salue la présence nombreuse des adhérents à l'assemblée générale départementale du Loir-et-Cher qui s'est déroulée le samedi 16 novembre 2013, en présence de notre secrétaire général, Arnaud de Broca. Les différents rapports, activité, juridique et financier ont été approuvés. Cette forte participation témoigne de l'intérêt porté aux missions et activités de la FNATH à travers tout le département. La présidente, Marie-Claude Campanelli, a souligné l'implication et l'aide apportée au groupement par les président(e)s et militant(e)s des sections ainsi que tous leurs bénévoles. Leurs différentes manifestations entretiennent la proximité avec les adhérents : consultez notre site www.accident-handicap-maladie-41.e-monsite.com

Progrès

Enfin nous avons pu constater une augmentation significative du nombre de dossiers ouverts en 2013. Un progrès en lien avec notre stratégie de communication multidirectionnelle associée à une approche transdisciplinaire des problématiques des adhérents. Défendre les droits de chacun et l'intérêt de tous : le groupement y répond par un souci de proximité, de maintien du lien et d'écoute avec les adhérents !

35-37, av. de l'Europe
41000 Blois
02 54 43 92 01
fnath41@wanadoo.fr

D.R.

16 novembre 2013. Assemblée générale du Loir-et-Cher qui s'est déroulée en présence de notre secrétaire général, Arnaud de Broca.

LOIRE/HAUTE-LOIRE
GOÛTER DE FIN D'ANNÉE

Le père Noël était au rendez-vous du goûter organisé par la section locale de Saint Étienne du comité 42/43, le 18 décembre dernier. De nombreux adhérents ont répondu présents, accompagnés de leurs enfants, pour un moment de convivialité.

47, rue des Alliés
42000 Saint-Étienne
04 77 25 18 15
fnath42-43@fnath.com

D.R.

73
ALBERTVILLE / MOUTIERS

Repas dansant
le 15 juin 2014, de 11 à 19 h, salle de la Pierre-du-Roy à Albertville avec l'orchestre Duo Music Passion et le menu plaisir du Comptoir gourmand (notre traiteur traditionnel). Entrée 30 € (et à partir de 14 h entrée sans repas : 10 €). Merci de réserver cette date.
Renseignements au 04 79 62 14 63

Maison des syndicats
77, rue Ambroise-Croizat
73000 Chambéry
04 79 62 14 63
fnath.73@wanadoo.fr

RÉSULTATS DU TIRAGE AU SORT DE LA TOMBOLA D'AUTOMNE 2013

N°125190 - 1 TÉLÉVISEUR À ÉCRAN PLAT LED
N°191782 - 1 BARRE DE SON
N°128866 - 1 TABLETTE TACTILE
N°194538 - 1 CUISEUR VAPEUR
N°074523 - 1 CONSOLE DE JEUX SONY
N°108099 - 1 CONSOLE DE JEUX SONY
N°081333 - 1 CONSOLE DE JEUX NINTENDO
N°068630 - 1 CONSOLE DE JEUX NINTENDO
N°202013 - 1 FRITEUSE SANS HUILE
N°159565 - 1 CONSOLE DE JEUX X BOX
N°074489 - 1 CADRE PHOTO NUMERIQE
N°102389 - 1 CADRE PHOTO NUMERIQE
N°102332 - 1 MACHINE A SODAS
N°013781 - 1 MACHINE A SODAS
N°109850 - 1 MACHINE A SODAS
N°131187 - 1 TABLETTE TACTILE POUR ENFANTS
N°015955 - 1 TABLETTE TACTILE POUR ENFANTS
N°204496 - 1 TABLETTE TACTILE POUR ENFANTS
N°010929 - 1 TABLETTE TACTILE POUR ENFANTS
N°155738 - 1 LECTEUR DVD PORTABLE

Les heureux possesseurs d'un ticket gagnant sont invités à prendre contact par téléphone au siège fédéral au 04 77 49 42 23 ou par courrier électronique tomboladautomne@fnath.com **au plus tard le 7 mars 2014, conformément au Règlement du tirage au sort.**

LOIRET PERMANENCES DANS LES SECTIONS

Gien : tous les troisième lundi du mois de 10 h à 12 h.
Montargis : tous les premier lundi du mois de 9 h à 11 h 30.
Neuville-aux-Bois : tous les mardis et jeudis de 14 h à 16 h.
Pithiviers : tous les lundis et jeudis de 9 h à 12 h.
Sully-sur-Loire : tous les premier lundi du mois de 14 h à 15 h.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Gien : 18 janvier 2014 au matin.
Montargis : 25 janvier 2014 dans l'après-midi. À cette occasion un nouveau conseil d'administration sera élu avec la nomination d'un nouveau président à la suite du départ de l'actuel président.
Pithiviers : le 22 février 2014 au matin.
Sully-sur-Loire : le 25 janvier 2014 au matin.

Pour plus d'informations, contactez le comité départemental.

80, rue Anatole-France
45400 Fleury-les-Aubrais
02 38 43 50 66
fnath45@fnath.com

SECTION DE PITHIVIERS

D.R.

Pithiviers, 16 novembre 2013. La section a organisé son repas annuel qui s'est déroulé dans une très agréable ambiance. Tous se sont donné rendez-vous le 18 janvier 2014 pour partager la galette des rois.

MEURTHE-ET-MOSELLE CALENDRIER DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES SECTIONS

Jarny : 24 janvier à 16 h. **Nancy :** 5 avril à 10 h dans le bureau FNATH. **Villerupt** : 12 avril à 10 h à la mairie. **Neuves-Maisons** : 13 avril à 10 h, salle polyvalente. **Dombasle-Lunéville** : 27 avril à 10 h, salle polyvalente. **Longwy** : 3 mai à 10 h 30 à **Villers-la-Montagne**, salle municipale. **Joeuf** : 17 juin à 16 h à la mairie d'Homécourt.

Bassin de Pompey : la date vous sera communiquée ultérieurement.
Nous espérons vous y voir nombreux afin de pouvoir communiquer, échanger et construire ensemble la FNATH de demain.
78, place du colonel-Driant
54000 Nancy
03 83 35 51 76
fnath54@wanadoo.fr

MOSELLE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

D.R.

Le groupement a tenu son assemblée générale le 12 octobre 2013 en présence des élus et des sections de la Moselle. Le président départemental a présenté le rapport des différentes activités pour l'exercice passé. Le président annonce qu'une restructuration sera nécessaire pour 2014 dans le but d'arriver à l'équilibre financier. Les échanges entre les élus et les participants ont été pertinents et constructifs. Claude Magin a dressé le bilan financier qui a été approuvé avec 3 abstentions. Il est impératif de faire des adhésions pour la pérennité de la FNATH. Il a rappelé le travail remarquable de tous au dernier congrès départemental.

7, place de la gare - bâtiment Jacques-Brel
57100 Thionville
03 82 51 19 55 - fnath.moselle@orange.fr

FORUM

Le groupement de la Moselle a participé au forum de Thionville « *Bien vivre son temps libre* » le 19 octobre 2013 en présence de toutes les associations de Thionville et environs et de Bertrand Mertz, maire de Thionville, avec ses collaborateurs. Cette participation a permis de faire connaître notre association au niveau local.

ROMBAS

La section a tenu son assemblée générale le 17 novembre 2013. Giuseppe Minocchi, démissionnaire de son poste de président, est remplacé par Daniel Pszczolinski. Le secrétaire/trésorier est Alfred Metzger. Les assesseurs sont : Rina Metzger, Maria Pszczolinski, Jean-Claude Taront, Gilles Metzger, Thérèse Piazzi.

RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

Dans tous les départements, la FNATH recherche toujours des bénévoles, pour une heure, une journée ou plus, pour aider dans les tâches et engagements quotidiens : convivialité, organisation, représentation devant différents organismes (MDPH, CPAM, commissions accessibilité), comptabilité, informatique, accueil des adhérents... Toutes les bonnes volontés sont bienvenues !
Contactez vos groupements et sections locales. Merci.
Joignez-nous sur benevole@fnath.com
ou téléphonez à Jessica Foraison au 04 77 49 42 45.

PUY-DE-DÔME/CANTAL JACINTHES DE L'ESPOIR

1 000 jacinthes ont été vendues cet automne grâce à nos nombreux adhérents. Notre traditionnelle vente est bien connue des habitants et des politiques. Une très bonne couverture médiatique a permis de mieux nous faire connaître.

PERMANENCES JURIDIQUES

Les premiers vendredis du mois (sauf exceptions et jours fériés) : **Cournon**, salle de la Halle (vers l'église Saint-Martin) de 9 h à 11 h 30. **Riom**, centre social Joseph-Gaidier, 12 av. de la Libération de 15 h 30 à 17 h.
Les deuxièmes vendredis du mois (sauf exceptions et jours fériés) : **Issoire** : 5, rue Georges-Devidal de 9 h à 12 h. **Auzat-la-Combelle** (salle polyvalente) de 14 h 30 à 17 h.
Les troisièmes vendredis du mois (sauf exceptions et jours fériés) : **Thiers**, Maison des associations, place Francique-Fay (bureau 202) de 9 h à 11 h 30. **Ambert**, ancienne école maternelle (au dessus de la mairie) de 14 h 30 à 17 h.

Maison du peuple
Place de la Liberté
63000 Clermont-Ferrand
04 73 37 82 55
fnath.clermont@wanadoo.fr

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Saint-Georges-de-Mons : 18 janvier 2014 - Thiers : 24 janvier - Ambert : 1 er février - Riom : 7 février - Cournon : 8 février - La Combelle : 22 février - Ydes (Cantal) : 8 mars - Clermont-Ferrand : 2 avril - Messeix : 5 avril.

ERRATUM PERMANENCES

Concernant les permanences juridiques de Daniel Montcoudiol, à partir de janvier 2014, elles ont lieu au siège du groupement à la maison du peuple à Clermont-Ferrand et non à Saint-Éloy-les-Mines. Désormais, sauf exception, les permanences de Daniel Montcoudiol auront lieu les mercredis matins, à partir du 15 janvier inclus sur rendez-vous et les jeudis après-midi, comme actuellement, sans rendez-vous.

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES/ HAUTES-PYRÉNÉES

RAPPEL DES HORAIRES ET PERMANENCES

Nous sommes ouverts au public :
- **À Pau**, les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h.
- **À Bayonne**, les jeudis de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.
- **À Tarbes**, les mardis de 9 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 30.

Pour tout renseignement et rendez-vous, veuillez composer le 05 59 30 41 02.

78 bis, rue du 14-Juillet
64000 Pau
05 59 30 41 02
fnath64@fnath.com
fnath64-65.fnath.org

HAUTE-SAÔNE HÉRICOURT CALENDRIER 2014

23 février 12 h 30, halle Cavalerie - 1ère Bavaroise de l'Aire urbaine - Orchestre Alsacien J.-P. Hirth et sa chanteuse. **12 avril** à 14 h 30, salle du Moulin-Bussurel, assemblée générale de la section. **13 avril** à 12 h 30, salle Wissang, repas de l'assemblée générale de la section, avec l'orchestre *Trio Musette*. **4 juin** à 12 h 30, étang communal, 13e journée handipêche avec repas champêtre sous chapiteau. Ouvert à tous. **Du 21 au 28 juin :** sortie croisière Maroc (8 jours/7 nuits). **26 octobre** 12 h 30, salle Wissang, clôture des Jacinthes de l'Espoir. Après-midi dansant avec repas, orchestre : *Les Rollingers*. **22 novembre** 12 h - salle du Moulin, repas de la fraternité offert aux adhérents de 75 ans et aux plus jeunes à mobilité réduite.

5, rue Jean-Bernard-Derosne - 70000 Vesoul
03 84 76 06 99 - fnath70@wanadoo.fr

D.R.

Inauguration de la rampe d'accès du Musée Minal à Héricourt par le député-maire, Jean-Michel Villaume, accompagné du président de la section locale Claude Maréchal et d'adhérents et d'administrateurs de plusieurs sections de Haute-Saône et du groupement départemental.

PICARDIE LA FNATH PARTENAIRE DU CENTRE DE RÉÉDUCATION ET RÉADAPTATION FONCTIONNELLE DE SAINT-GOBAIN

La FNATH partenaire du centre de rééducation et réadaptation fonctionnelle de Saint-Gobain Dans le cadre de la semaine de la sécurité du patient dans les établissements de santé, le centre de rééducation et réadaptation fonctionnelle de Saint-Gobain a organisé une journée du patient. Différents stands ont proposé un aperçu du travail et des matériels utilisés par les praticiens du centre : hygiène des mains, lutte contre la douleur, lits médicalisés, médicaments etc. La FNATH de l'Aisne, a tenu, elle aussi, un stand d'information sur son rôle en général et dans ce centre en particulier où le délégué départemental, Jean Perrot, est représentant des usagers et siège à ce titre au sein du conseil de surveillance et à la commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge (CRUQPC). De nombreux professionnels, infirmiers ou masseurs, et bien sûr les patients, ont montré beaucoup d'intérêt pour notre démarche. La FNATH doit tenir, dès janvier 2014, une permanence mensuelle dans ce même établissement et disposera d'une page dans son journal interne pour informer les victimes sur son action et sur leurs droits.

30, avenue de l'Europe
02000 Laon
03 23 62 54 78
fnath02@fnath.com
fnathpicardie.org

D.R.

D.R.

Portables : récompense. À l'assemblée générale de Châtellerault, la FNATH 71 a reçu le diplôme pour la collecte des portables. Il a été remis à la section de Mâcon (Philippe Berthoud, Monique Guillot, André Desmaris et Christophe de Gabriel) car c'est elle qui en a récupéré le plus.

SAÔNE-ET-LOIRE ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE

La FNATH a tenu son assemblée départementale, le 19 octobre à Paray-le-Monial. 75 militantes et militants représentant 25 sections étaient là. Rapports et modifications des statuts ont été adoptés. Le président, Patrice Outy, a évoqué les grandes lignes de la résolution générale de la FNATH et les missions à mener notamment : 1) L'indemnisation est en danger devant la Commission régionale de conciliation et d'indemnisation ou l'Office national d'indemnisation des accidents médicaux. Les associations sont inquiètes de voir se lézarder peu à peu le dispositif d'indemnisation. 2) Assistances ou représentations devant les différentes juridictions sociales... 3) Accidents de trajet, covoiturage, accidents de missions, dossiers MDPH, amiante, Comité régional de reconnaissance de maladie professionnelle, maladie de Parkinson, commissions pour l'accessibilité…

25, quai Général de Gaulle
71300 Montceau-les-Mines
03 85 57 04 02
fnath.71@wanadoo.fr

RÉGION PARISIENNE
VIVRE MIEUX AU QUOTIDIEN AVEC SON HANDICAP

Les 1ères rencontres de la FNATH de la région parisienne se sont tenues dans la salle des fêtes de la mairie du 11e arrondissement le 20 novembre 2013. L'occasion d'aborder de nombreux thèmes en lien avec les services dédiés aux personnes en situation de handicap ou accidentées de la vie. Les partenaires privés de la FNATH, VVF, MATH-PREVARIS, AXA, BASTIDE étaient présents et ont exposé les avantages de l'adhésion FNATH. Nos partenaires institutionnels ont également tenu à apporter leur soutien à l'événement. Francis Duran-Franzini, conseiller du 11e arrondissement, et Véronique Dubarry, adjointe au maire de Paris et présidente de la MDPH de Paris, ont conclu ces rencontres. Rendez-vous en novembre 2014 !

PLuton 2013

Véronique Dubarry, adjointe au maire de Paris chargée des personnes en situation de handicap et présidente de la MDPH de Paris, Francis Duran-Franzini, conseiller du 11e arrondissement de Paris et François Bouille, chargé de gestion FNATH, région parisienne.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Louvres : 12 janvier 2014 de 9 h 30 à 12 h salle des H.L.M., rue du Dr Mallein-Guerin. **Boulogne :** 25 janvier 2014 à partir de 14 h 30, locaux associatifs, 3, passage des Renault 92100 Boulogne-Billancourt, Métro : Pont-de-Sèvres. **Juvisy :** 15 février de 9 h à 12 h à la mairie. **Aulnay-sous-Bois :** 19 janvier de 10 h à 12 h, Salle Gainville, rue de Sevran. **Orly :** 8 février de 9 h à 12 h, salle n°1, centre socioculturel Elsa-Triolet, 1, place du Fer-à-Cheval.

11, rue du Chemin-Vert
75011 Paris - 01 49 23 84 00
fnath75@fnath.com - fnath75.org

79
LOTOS DÉPARTEMENTAUX

Dates

14 février 2014 (à 21 h, ouverture des portes à 19 h), **16 février** (14 h 30, ouverture des portes à 12 h) et **18 février** (à 21 h, ouverture des portes à 19 h) à la salle du Chêne à Azay-le-Brulé près de Saint-Maixent-l'École. Nombreux lots et bons d'achats avec : Bingo, loto perso et parties surprises.

260, rue du maréchal-Leclerc
79000 Niort
05 49 24 12 24
fnath.79@wanadoo.fr

82
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Dates

Montauban, le 11 janvier 2014 à 10 h - **Castelsarrasin,** le 18 janvier à 10 h - **Caussade,** le 19 janvier - **Moissac,** le 25 janvier - **Montaigu,** le 15 février - **Verdun,** le 16 février.

65, avenue Marceau-Hamecher,
82 000 Montauban.
05 63 03 39 09
fnath.82@wanadoo.fr

SEINE-ET-MARNE MONTMIRAIL : PERMANENCES ET ASSEMBLÉE

Les prochaines permanences auront lieu les 25 janvier 2014, 22 février, 21 mars, 26 avril et 24 septembre au centre de la Rochefoucauld à Montmirail, rez-de-chaussée (bureau 4), de 10 h à 11 h 30. L'assemblée générale est prévue pour le 8 février 2014 à 14 h au centre de la Rochefoucauld, salle de réunion.

20, rue de Férolles
77330 Ozoir-la-Ferrière
01 60 02 74 83
fnath77@wanadoo.fr

MONTMIRAIL : RÉSULTATS CONCOURS DE BELOTE

La section Montmirail et environs a organisé son premier concours de belote, le 3 novembre 2013. 38 équipes étaient en compétition. 1er prix : Cédric et Jérôme, GPS ; 2e prix : Denis et Claudine, téléphone portable ; 3e prix : Sylvie et Jérémy, repas au restaurant *Le Grand Condé*.

SOMME ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Montdidier : 11 janvier 2014 à 15 h, salle rue le Caron.
Friville-Escarbotin : 10 février à 10 h, salle des permanences 17, rue Henri-Barbusse.
Chaulnes : 15 février à 15 h, salle St-Didier.
Corbie : 15 mars à 14 h 30, mairie, rue Faidherbe.
Doullens : 15 mars à 15 h, sous-préfecture.
Crotoy : 29 mars à 10 h 30, 2, place Jean-de-Luxembourg à la mairie de Crécy-en-Ponthieu.
Abbeville : 5 avril à 10 h 30, 7, rue des Carmes (juste à côté du cinéma Rex).
Bray-Somme : 26 avril, à 15 h 30, salle basse de la mairie 1, place de la Liberté.

161, rue Dejean
80000 Amiens
03 22 33 58 88
fnath80@fnath.com
fnathpicardie.org

VAR À NE PAS MANQUER

Le 24 janvier 2014, de 14 h 30 à 16 h 30 au foyer de la Jeunesse situé 11, place d'armes à Toulon, se tiendra une réunion d'information sur **FNATH***services*. Nous clôturerons ce moment par le partage de la traditionnelle galette des rois. Nous vous attendons nombreux !
Inscription souhaitée au 04 94 92 36 64 ou par mail : fnath83@fnath.com

04 94 92 36 64
fnath83@fnath.com
fnath83.org

HAUTE-VIENNE
UNE MUTUELLE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ

Depuis de très nombreuses années, la FNATH 87 entretient un partenariat avec EOVI Mutuelle afin de proposer à ses adhérents des contrats de complémentaire santé avec des garanties particulières à des tarifs préférentiels.
Durant l'année 2013, les 4 garanties proposées dans le cadre de ce partenariat ont été totalement refondues et très nettement améliorées, sans augmentation notable des tarifs, pour améliorer encore l'offre faite aux adhérents.
Vous pouvez retrouver la brochure présentant les garanties et les tarifs sur **www.fnath87.org** ou la recevoir sur simple demande.

05 55 34 48 97
fnath.87@wanadoo.fr

VOSGES
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Granges-sur-Vologne : 19 janvier 2014 ; **Saint-Dié :** 8 février ; **Bruyères :** 22 février ; **Rambervillers :** 23 février ; **Neufchâteau :** 1er mars ; **La Bresse / Cornimont / Saulxures-sur-Moselotte :** 6 avril.

03 29 82 53 02
fnath.vosges@wanadoo.fr

84
NOTEZ-LE

Assemblées générales

Apt : 23 février 2014 ; **Vaison-la-Romaine :** 1er février ; **Courthezon, Bedarrides et Sorgues :** 25 janvier.

88
SOUSCRIPTION DÉPARTEMENTALE

Résultats

Séjour en Espagne pour deux personnes : 551 - 1 réfrigérateur : 4071 - 1 aspirateur : 375 - 1 aspirateur : 3209 - 1 cafetière Senséo : 4342 - 1 lave-vitre Karcher : 640 - 1 matelas (140/190) : 198 - 1 four micro-ondes : 3359 - 1 couette : 1697 - 1 couette : 1721 - 1 couette : 4488 - 1 couette : 2201 - Lots de consolations (1 par section) : 4026 / 2786 / 4266 / 3556 / 4506 / 3746 / 4051 / 4201 / 3036 / 2106 / 261 / 3696 / 1471 / 2911.

VAUCLUSE VAISON-LA-ROMAINE : LOTO RÉUSSI

Le loto de la section de Vaison-la-Romaine attire chaque année de plus en plus de monde.
Pour preuve, 400 personnes étaient présentes le 10 novembre dernier, pour gagner un voyage, un Ipad ou bien d'autres jolis lots.
Journée réussie donc grâce à une équipe dynamique qui songe déjà à organiser un vide-greniers pour sa prochaine manifestation !

D.R.

LES SERVICES DE L'ASSOCIATION

À Entraigues, le 15 novembre dernier, devant une assemblée d'une trentaine de personnes, composée de bénévoles et d'adhérents, Henri Allambret, directeur des services fédéraux, a décrit les nombreux services proposés par notre association. Une information particulièrement utile pour les responsables de section qui pourront à l'avenir répondre plus facilement aux besoins de leurs adhérents.

Résidence Pierre-Blanche
10, rue Marie-Madeleine
84000 Avignon
04 90 86 07 33
fnath84@fnath.com
fnath84.org

YONNE RÉUNION ANNUELLE DES COMITÉS LOCAUX

Claudine Vallet, responsable du comité local d'Auxerre, et Guy Humbert, responsable du comité local de Sens et environs, organisent le 28 mars 2014, à 14h30 au siège du comité de l'Yonne, à Auxerre, une réunion afin de rencontrer les adhérents des comités locaux et leur présenter les rapports d'activité 2013 des comités. Un verre de l'amitié sera offert à l'issue de cette assemblée.

PONT-SUR-YONNE : NOUVELLE PERMANENCE

Une nouvelle permanence de la FNATH a été mise en place à Pont-sur-Yonne. Guy Humbert, responsable du comité local de Sens et environs, reçoit les personnes ayant besoin de l'aide de la FNATH, tous les 1ers lundis du mois de 9 h 30 à 11 h 30 à la mairie.

Lire page 18.

7, rue Max-Quantin
89000 Auxerre
03 86 51 38 65
fnath89@fnath.com
fnath89-10.fnath.org

© Delphine Givord

SERGE PERSONENI
PORCHER - 59 ANS

Sourd au contact des porcs

Son histoire a défrayé la chronique, même au-delà des frontières. Serge Personeni a fait reconnaître sa surdité au contact de 4 000 porcs.

Une belle victoire qui a retenti dans la presse française et jusqu'aux États-Unis, en Inde, en Asie-du-Sud-Est… ! Le tribunal des affaires de sécurité sociale de Lons-le-Saunier a reconnu en septembre dernier, la faute inexcusable d'une porcherie industrielle dans la survenue de la surdité de Serge Personeni, 59 ans. Alors qu'il avait conscience du danger, l'employeur n'a pris aucune mesure de nature à prévenir cette affection, reconnue en 2012 en maladie professionnelle, avec l'appui du groupement du Jura.

4 000 porcs

Serge Personeni a travaillé de 2001 à 2008 pour l'entreprise Pelizzarri. Tous les jours, il a soigné et nourri 4 000 porcs sur quatre sites dans le Doubs et le Jura. *« En plus, j'ai aidé ma femme dans une autre porcherie parce qu'elle, aussi, était épuisée ».* Sept jours sur sept : réparations, chargements, désinfection, tatouage des porcelets, abattage, sans oublier les 200 kilomètres effectués par jour ! *« Je me levais à 3 h du matin, je rentrais à 21 h. »* Un site était même branché sur son téléphone : *« quand il y avait une panne, ça sonnait ! »* Arlette, sa femme, 57 ans, se souvient : « *moi et les enfants on se rendait bien compte que ça n'allait pas. On s'attendait à un infarctus. Le patron ne comprenait rien : on réclamait des vacances, il répondait :* " ce n'est pas le moment ". *»* Arlette, elle, a été arrêtée en 2009. *« Les médecins me jugent trop fatiguée. »*

AVC

En 2008, Serge fait un accident vasculaire cérébral (AVC). *« J'avoue que je ne l'ai pas vu venir. La routine du travail bien fait ».* Aussi dur soit-il. *« C'est l'Inspection du travail qui a fait le tour des bâtiments et a vu dans quelles conditions je travaillais :* " incompatibles avec la dignité humaine " *! » « On tuait des cochons à la masse quand ils étaient malades et je les saignais. J'ai réclamé un pistolet spécial pour ça* (un matador) *à mon patron. Refus. J'ai dû le payer. »*

Invalidité

« Maintenant, soupire-t-il, *je suis atteint, je ne peux presque rien faire. Je ne peux plus conduire, je suis fatigué, ai des pertes de mémoire, ne me sens pas en sécurité. Ma femme doit m'assister tous les jours. Je suis en invalidité. J'espère que tout ça va être pris en compte ! »* Cela fait cinq ans qu'ils se battent, lui et sa femme, Arlette, pour obtenir une reconnaissance. *« Au tribunal,* témoigne-t-elle, *je le représentais avec la juriste, Annick Ragueneau, de la FNATH du Jura. Il a fallu entendre la partie adverse affirmer que mon mari était tout le temps sur les routes ; il ne passait que 10 minutes dans les porcheries ! »* Cinq années de stress. L'employeur va-t-il faire appel ? Oui ! La nouvelle est tombée le 1er octobre dernier. *« Nous sommes des gens qui avons peu de moyens, ça ne vient pas tout seul ! Au début, nous avons été mal aiguillés vers une médiatrice. C'est très dur de tomber sur le bon interlocuteur et, nous, on n'est pas au courant des lois. Heureusement qu'on nous a conseillé d'aller à la FNATH ! C'est abordable point de vue finances et on a été soutenus et aidés. Je ne pensais pas qu'on parlerait de mon histoire à ce point. »* Contrairement à beaucoup de gens, Serge se dit ravi d'être passé dans les médias. *« Vous comprenez, on n'était pas reconnus. Je ne rentrais pas non plus dans les cases de la* " Sécu ". *On ne sait pas se défendre. Qu'on parle de nous, c'est important, ça fait du bien. Les gens ne sont pas des bestiaux qu'on fait bûcher comme des moins que rien. Cela a permis de faire connaître cette histoire parmi d'autres ! »* <>

Pierre LUTON

Grâce à la FNATH

« Je n'en revenais pas, se souvient Annick Ragueneau, juriste du groupement du Jura. *Il leur arrive plein de catastrophes, mais elle reste toujours égale à elle-même. Avec le sourire. »* C'est, en effet, Arlette Personeni qu'elle a rencontrée. Serge, son mari, est trop malade pour se déplacer. *« Ils m'ont contactée un peu avant que la maladie professionnelle de M. Personeni soit reconnue. C'est sa surdité que nous avons fait reconnaître et nous venons d'obtenir la faute inexcusable de son employeur sur cette question. L'AVC, l'épuisement physique et moral n'ont pas été reconnus. Maintenant, il faut attendre la détermination des séquelles et les propositions d'indemnisation. » « Dans leur cas, la situation était suffisamment grave pour que l'Inspection du travail ait écrit à M. Personeni et souligné ses conditions de travail indignes, pour l'aider dans ses démarches de reconnaissance. »* La MSA avait mesuré sur place que le niveau d'exposition sonore dépassait les 100 décibels, alors que le seuil légal est fixé à 85. L'employeur n'a pas respecté les avis du médecin du travail, ni fourni de protections auditives, ni donné d'instructions et formé son salarié. La FNATH a salué cette décision qui témoigne des conditions de travail pénibles dans le monde agricole.

EN AVANT PREMIÈRE !

La toute nouvelle monnaie française 2014 argent

10 Euros pour seulement 10 Euros !

NOUVEAUTÉ

Diamètre : 31 mm
Poids : 17g

10 Euros pour 10 Euros !

Nouvelle monnaie française exceptionnelle !

La Monnaie de Paris, atelier de frappe officiel de la République Française, a décidé d'émettre en 2014 une toute nouvelle pièce de monnaie de 10 Euros frappée en argent 333‰ : la pièce de 10 Euros « Coq ». Après le succès de la pièce de 10 Euros « Semeuse » de 2009, ou encore celui de la monnaie « Hercule » en 2012 et 2013, cette nouvelle pièce reprend un motif emblématique des monnaies françaises : « le Coq » de l'artiste Jules-Clément Chaplain. Etant donné le tirage limité de cette monnaie, elle pourrait atteindre une valeur de collection bien plus élevée. Il s'agira donc d'un placement sûr garanti.

Echangez 10 Euros contre 10 Euros !

Cette toute nouvelle pièce de 10 Euros argent a cours légal avec une véritable valeur monétaire de 10 Euros. La Société Française des Monnaies vous propose, pendant une période limitée*, de réserver en avant-première cette monnaie au prix de 10 Euros seulement. Vous échangez simplement 10 Euros de votre porte-monnaie contre cette pièce argent, qui grâce à son tirage limité pourrait atteindre une valeur de collection bien plus élevée. Réservez donc dès maintenant votre exemplaire!

*** Le délai de réservation expire le 28.02.2014.**
Maximum d'une coupure de 10 Euros par foyer, le tirage étant limité.

Offre valable pour la France métropolitaine dans la limite des stocks disponibles. Conformément à la loi informatique et liberté n°78-17 du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant auprès de Société Française des Monnaies, 90 Avenue de Flandre, 75940 Paris Cedex 19. RCS: PARIS 509 629 820

Complétez, découpez et postez dès aujourd'hui votre coupon d'échange :

Coupon d'échange numéro 1013698

A compléter et à retourner à Société Française des Monnaies, 90 Avenue de Flandre, 75940 Paris Cedex 19.

OUI, je souhaite profiter de l'échange de la toute nouvelle pièce de monnaie française 2014 de 10 Euros « Coq » argent au prix d'émission officiel de 10 Euros seulement. Je recevrai mon exemplaire courant février 2014, date d'émission officielle de la Monnaie de Paris. Les frais de port sont gratuits et je bénéficie de la garantie « satisfait ou remboursé » de 15 jours. Je ne prends aucun engagement. Je joins mon paiement de 10 Euros par :

☐ Chèque à l'ordre de la Société Française des Monnaies
OU ☐ Carte bancaire

|_|_|_|_|-|_|_|_|_|-|_|_|_|_|-|_|_|_|_|

3 derniers chiffres au dos de votre carte |_|_|_|

Expire fin |_|_| / |_|_|

Date et signature :
✗

Mon adresse: ☐ Mme ☐ M.

Prénom, Nom

Adresse

Code Postal Ville

Tél. (en cas de question)

Société Française des Monnaies
90 Avenue de Flandre, 75940 Paris Cedex 19

Réservez par téléphone
0892 - 561 461*
www.stefm.fr/coq2014
*Du lundi au samedi de 8h à 20h - 0,34 € TTC/mn